



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de la concertation préalable



**PLAN NATIONAL
DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS**

Février 2022

Plan national de prévention des déchets

Rapport sur la concertation préalable du public

Le plan national de prévention des déchets (PNPD), piloté par le ministère de la transition écologique, fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Constituant la 3e édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

En application de l'article 121-8 (IV) du Code de l'environnement, le ministère de la transition écologique a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour la définition des modalités de participation du public à l'élaboration de ce plan.

La concertation préalable sur le projet de PNPD s'est déroulée du 30 juillet au 30 octobre. Deux garantes ont été nommées par la CNDP (Mmes Aouizérate et Brévan).

La concertation préalable sur le Plan national de prévention des déchets a constitué une opportunité pour :

- Enrichir le projet des contributions sur la mise en œuvre des mesures de prévention,
- Affirmer les priorités d'actions en matière de prévention des déchets,
- Recueillir les attentes sociétales pour guider l'action des pouvoirs publics dans le cadre des réformes à venir au niveau national et européen en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire.

Le présent rapport constitue le bilan des enseignements tirés de la concertation du public.



Table des matières

I. Contexte sur le plan national de prévention des déchets.....	5
Cadre juridique.....	5
Objectifs et contenu du plan.....	5
Calendrier d'élaboration et de la concertation du public.....	6
II. Processus de concertation préalable sur le plan national de prévention des déchets.....	6
A) Déroulement et modalités de la concertation.....	6
1) La plateforme numérique nationale.....	7
2) L'organisation de webinaires au niveau national.....	8
3) L'organisation de webinaires décentralisés et de rencontres avec le public.....	8
4) la mobilisation d'un lycée.....	9
5) Les réunions avec les parties prenantes (représentants professionnels, ONG, représentants des collectivités locales, syndicats).....	9
6) Les réunions d'initiative locale.....	9
III. Synthèse des avis et des contributions du public.....	10
Contributions sur l'axe 1- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.....	10
Axe 1 - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.....	10
A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale.....	11
1) Les mesures jugées les plus importantes.....	11
2) Appréciation des mesures.....	12
3) Autres mesures proposées.....	15
B) Les conclusions des évènements portant sur l'éco-conception.....	16
1) Atelier délibératif – freins et leviers pour favoriser l'éco-conception.....	16
2) Webinaire organisé par le S3PI de l'Artois - concertation locale.....	17
Contributions sur l'axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation.	20
Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation..	20
A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale.....	20
1) Les mesures jugées les plus importantes.....	21
2) Appréciation des mesures.....	21
3) Sur le contenu de certaines mesures.....	23
4) Autres mesures proposées.....	24
Contributions sur l'axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation.	25
Axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation.....	25
A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale.....	26



1) Les mesures jugées les plus importantes.....	26
2) Appréciation des mesures.....	26
3) Sur le contenu de certaines mesures.....	27
4) Autres mesures proposées.....	27
B) Les conclusions des évènements portant sur le réemploi et la réutilisation.....	29
1) Webinaire organisé par le S3PI de l'Artois.....	29
Contributions sur l'axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets.....	31
Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets.....	31
A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale.....	32
1) Les mesures jugées les plus importantes.....	33
2) Appréciation des mesures.....	34
3) Sur le contenu de certaines mesures.....	35
4) Autres mesures proposées.....	37
B) Les conclusions des évènements portant sur la lutte contre le gaspillage et la réduction les déchets.....	39
1) Atelier participatif à St Sébastien sur Loire (44) dans le cadre du festival culinaire "Franquettes 2021".....	39
2) Atelier délibératif à Trouville-sur-Mer.....	42
3) Ateliers - Métropole du Grand Nancy.....	43
4) Ateliers – Eurométropole de Strasbourg.....	44
5) Atelier délibératif - Comment réduire les usages de produits jetables.....	46
6) Webinaire – Quels messages de sensibilisation des citoyens à la prévention des déchets ?... ..	47
Contributions sur l'axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.....	48
Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.....	48
A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale.....	48
1) Les mesures jugées les plus importantes.....	49
2) Appréciation des mesures.....	49
3) Autres mesures proposées.....	50
Contributions sur la prévention des déchets dans les territoires ultra-marins.....	50
IV. Synthèse des avis et des contributions des parties prenantes.....	52
Déroulement de la concertation des parties prenantes.....	52
Synthèse des contributions des parties prenantes.....	52
1) Appréciations générales sur le plan.....	52
2) Contributions sur l'Axe 1 : Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.....	54



3) Contributions sur l’Axe 2 : Allonger la durée d’usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation	56
4) Contributions sur l’Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation.....	57
5) Contributions sur l’Axe 4 : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets	58
6) Contributions sur l’Axe 5 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets	61
V. Enseignements tirés des contributions du public	62
Principales recommandations des garantes de la commission nationale du débat public	62
Prise en compte des enseignements de la concertation et des recommandations des garantes par le maître d’ouvrage	64
1) Engagements relatifs aux recommandations des garantes	64
2) Prise en compte des contributions du public et des parties prenantes.....	65



I. Contexte sur le plan national de prévention des déchets

Cadre juridique

Le PNPD répond à une exigence de la directive 2008/98/CE relative aux déchets, modifiée par la directive n°2018/851 du 30/05/18, qui prévoit que chaque Etat membre établisse un programme de prévention des déchets. La directive européenne prévoit que le PNPD contienne les différentes mesures de prévention des déchets énoncées à l'article 9 de la directive.

L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre cette obligation dans la législation nationale et encadre le contenu du plan national de prévention des déchets et ses modalités d'élaboration.

Objectifs et contenu du plan

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

- réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (AGEC – article 3) en 2030 par rapport à 2010 ;
- réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (AGEC – article 3) ;
- atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation (AGEC – article 4) ;
- atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 (AGEC – article 9) ;
- réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (AGEC – article 11) ;
- viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (AGEC – article 7).

Le plan est structuré en cinq axes :

- **Axe 1 - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services**
→ *Inciter les producteurs à mettre en place des actions d'éco-conception. Pour certains types de produits, les mesures s'adressent aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP), dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, reposant sur une extension du principe « pollueur – payeur ».*
- **Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation**
→ *Lever les freins au développement de la réparation : rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs et faciliter les actions de réparation des produits et des équipements.*
- **Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation**
→ *Créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France, en soutenant les filières de réemploi, dont les structures de l'économie sociale et solidaire, et en améliorant l'accès aux gisements. Il se décline en différentes mesures portant sur les produits ménagers ainsi que sur les matériaux et produits du secteur du bâtiment.*
- **Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets**



- Réduire la production de déchets et l’empreinte environnementale liée à notre consommation : réduire la consommation de produits à usage unique, dont ceux en plastique à usage unique, lutter contre le gaspillage y compris contre le gaspillage alimentaire.
- **Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets**
- Mobiliser les leviers d’action des collectivités locales et de l’Etat en matière de prévention des déchets, s’agissant des politiques territoriales d’économie circulaire et en s’appuyant sur la commande publique éco-responsable.

Calendrier d’élaboration et de la concertation du public

- Elaboration du projet de plan national de prévention des déchets : mars 2021
- Saisine de la Commission nationale du débat public : 1^{er} avril 2021
- Publicité relative au lancement de la concertation du public : 15 juillet 2021
- Concertation du public : 30 juillet au 30 octobre.
- Evaluation environnementale et saisine de l’autorité autorité environnement : 4^e trimestre 2021
- Finalisation et publication du plan national de prévention des déchets : 1^{er} trimestre 2022

II. Processus de concertation préalable sur le plan national de prévention des déchets

Le PNPD a été soumis à l’examen de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur l’opportunité de lancer une concertation du public sur le PNPD, en application des articles L. 121-8 et R. 121-1-1 du code de l’environnement

En application de l’article 121-8 (IV) du Code de l’environnement, le ministère de la Transition écologique a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour la définition des modalités de participation du public concernant l’élaboration du plan national de prévention des déchets (PNPD).

Le 7 avril 2021, la CNDP a rendu la décision n°2021/43 concernant l’organisation d’une concertation préalable sur le projet de PNPD. Le 8 juillet 2021, la CNDP a fixé les dates de la concertation du public et validé les modalités de la participation du public.

A) Déroulement et modalités de la concertation

La concertation préalable s’est déroulée pendant 3 mois du 30 juillet au 30 octobre 2021.

Elle s’est appuyée sur :

- Une plateforme Internet dédiée à la concertation (prevention-dechets.gouv.fr) ;
- L’organisation de webinaires thématiques au niveau national.
- L’organisation de webinaires thématiques décentralisés et de rencontres avec le public, co-organisés avec les DREAL,
- L’organisation de réunions avec les parties prenantes (représentants professionnels, ONG, représentants des collectivités locales, syndicats)
- La mise à disposition d’un kit d’initiative locale pour susciter l’auto-organisation de débats locaux par des particuliers ou des collectifs.



Le dispositif de concertation proposé a donc permis d'assurer une réelle qualité du dialogue par :

- Des temps de débat en présentiel et en distanciel ;
- La sélection de plusieurs modalités de participation complémentaires, encourageant aussi bien la participation du plus grand nombre (plateforme participative) que des publics plus restreints pour des ateliers thématiques et délibératifs.
- La diversité des publics touchés :
 - Des publics experts sur les déchets versus des publics peu ou pas spécialistes ;
 - Contribuant en tant que citoyens, entreprises, représentants professionnels, collectivités ;
 - Provenant de lieux géographiques variés.

En termes de publicité, au-delà des obligations légales en la matière, le ministère de la transition écologique s'est appuyé sur ses réseaux sociaux, a produit un communiqué de presse et des vidéos.

Exemples de tweet.

[Lundi 30 août]

👉 **Donnez votre avis !**

@ecologie_gouv a lancé une concertation du public pour élaborer le Plan national de prévention des déchets. Rendez-vous sur la plateforme participative pour contribuer jusqu'au 30 octobre : www.prevention-dechets.gouv.fr

https://twitter.com/Ecologie_Gouv/status/1432251748211728388

= 43 RT - 45 j'aime - 13,4K vues - 14 110 impressions

[Samedi 18 septembre - 9h]

À l'occasion du #WCUP2021, vous pouvez agir sur le terrain mais aussi participer à la concertation du public organisée par le ministère pour élaborer le Plan national de prévention des #déchets.

RDV sur la plateforme participative jusqu'au 30 octobre : <http://prevention-dechets.gouv.fr>

https://twitter.com/Ecologie_Gouv/status/1439152216942813185

= 13 RT - 35 j'aime - 13,4K vues - 16 586 impressions

1) La plateforme numérique nationale

L'équipe projet a fait appel à un prestataire pour développer une plateforme de concertation spécifique : www.prevention-dechets.gouv.fr.

La plateforme a permis au public de s'informer notamment à travers de :

- La mise à disposition du dossier de concertation,
- L'accès à des ressources pédagogiques pour comprendre les enjeux de la prévention des déchets, le contexte réglementaire et les leviers d'actions possibles.

La plateforme a permis de recueillir l'avis du public sur plusieurs aspects :

- Le contenu du plan,
- La pertinence et les conditions de réussite des différentes mesures du plan.
- Partage d'expériences individuelles ou collectives en matière de prévention des déchets.

La plateforme a recueilli 6733 visites, 35 000 pages ont été vues et le temps passé par visite s'est établi à 8 min environ.

La plateforme a recueilli 801 contributions et 225 commentaires.



2) L'organisation de webinaires au niveau national

Ces événements ont été organisés pour permettre un approfondissement et susciter de la délibération sur certaines thématiques de prévention.

4 webinaires ont été organisés :

- Comment favoriser l'écoconception des produits et services ? - 9 septembre 2021 de 18h à 19h30
- Comment réduire les usages de produits à usage unique? - 24 septembre 2021 de 13h à 14h30
- Quels messages pour sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets? - 8 octobre 2021 de 18h à 19h30
- La prévention des déchets dans les territoires ultramarins - 20 octobre 2021 de 15h à 17h (heure métropole)

Les webinaires ont rassemblé une vingtaine de participants, hormis celui sur la prévention des déchets dans les DOM qui a rassemblé plus de 70 personnes.

Les 3 premiers webinaires ont permis de rassembler des publics non spécialistes. Le webinaire relatif à la prévention dans les DOM présentait une plus forte proportion d'acteurs institutionnels (impliqués dans le secteur des déchets ou réseaux économiques) et des ONG.

3) L'organisation de webinaires décentralisés et de rencontres avec le public

Plusieurs événements ont été organisés avec l'objectif de diversifier les espaces d'expression du public. Les formes ont été variées : intervention dans le cadre d'un festival grand public, ateliers en présentiel ou en distanciel, sollicitation de publics avertis ou non avertis sur les questions de prévention des déchets. Le Ministère s'est appuyé sur les DREAL pour l'organisation des événements locaux. Des collaborations ont été nouées avec les collectivités locales et une structure de concertation locale, la S3PI de l'Artois.

- Atelier participatif, 4 ou 5 septembre 2021, dans le cadre du festival culinaire "Franquettes 2021".

La concertation s'est déroulée sous un format « recueil de paroles » sur les messages de communication et de sensibilisation grand public à la prévention des déchets et sur les mesures de réduction des produits à usage unique contenues dans le PNPD

- Webinaire organisé par le S3PI de l'Artois - concertation locale - 30 septembre de 14h00 à 16h00

Ce webinaire a rassemblé un réseau d'acteurs économiques et de collectivités des Haut de France. Les échanges ont porté sur :

- Les mesures en faveur de l'éco-conception des produits,
- Les mesures en faveur de réemploi.

- Sollicitation du Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy.

Deux ateliers co-animés par la DREAL Grand Est et le Conseil de développement durable ont été organisés en présentiel :



- Atelier 1 : axe 4 du plan national de prévention des déchets - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets, le 19 octobre 2021 dans les locaux de la Métropole du Grand Nancy,
- Atelier 2 : Axe 5 du plan national de prévention des déchets - Engager les acteurs publics dans des démarches / Evaluer, le 27 octobre 2021 dans les locaux de la Métropole du Grand Nancy.
- Sollicitation de l'Eurométropole de Strasbourg. Organisation d'un webinaire le lundi 25 octobre-

Deux ateliers en visio-conférence ont été organisés en collaboration entre le service déchet de l'Eurométropole, la DREAL Grand Est et le Commissariat général au développement durable : « Comment réduire la production et la consommation de produits à usage unique ? » et « Quels messages pour sensibiliser à la réduction des déchets et pour qui ? »

- Comment réduire la production et la consommation de produits en plastique à usage unique, Samedi 23 octobre - 10h à 11h30 - Hôtel de ville de Trouville-sur-mer

Cette réunion locale a été co-organisée avec la municipalité de Trouville sur mer.

4) la mobilisation d'un lycée

Le lycée Berthelot de Saint-Maur les fossés (94) a organisé une séance de sensibilisation des élèves à la prévention des déchets. Au cours de la séance de travail, les élèves ont été incités contribuer sur la plateforme nationale.

5) Les réunions avec les parties prenantes (représentants professionnels, ONG, représentants des collectivités locales, syndicats)

Les représentants professionnels, associations environnementales, associations de consommateurs, représentants des collectivités locales, syndicat ont été invités à 2 réunions : le 19 juillet 2021 (présentation du plan et lancement de la concertation des parties prenantes) puis le 8 octobre (synthèse des contributions écrites transmises au Ministère de la transition écologique).

6) Les réunions d'initiative locale

La plateforme donnait la possibilité de télécharger un « kit d'initiative locale » pour susciter l'organisation autonome de débats locaux, à l'initiative de particuliers ou de collectifs citoyens ou d'association. Cette modalité de concertation a été peu mobilisée.

5 débats ont été organisés par les associations locales de France nature environnement :

- CREPAN à Bayeux, 19 octobre, 30 participants.
- FNE Isère à Grenoble, 19 octobre, 12 participants.
- ASSAUPAMAR en Martinique, les 19 et 22 octobre, 21 participants au total.
- FNE 42 à Saint-Etienne, 27 octobre, 20 participants.



III. Synthèse des avis et des contributions du public

Cette partie s'attache à synthétiser les avis et les contributions du public, exprimés sur la plateforme nationale et dans le cadre des différents événements organisés tout au long de la concertation. Elle décline les contributions des citoyens selon les différents axes du plan.

Contributions sur l'axe 1- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.

Cet axe vise à inciter les producteurs à mettre en place des actions d'écoconception. Pour certains types de produits, les mesures s'adressent aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP), dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, reposant sur une extension du principe « pollueur – payeur ». Selon ce principe, les producteurs deviennent responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits.

Axe 1 - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

1.1 Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

- ⊙ 1.1.1 Mettre en œuvre des modulations des contributions aux filières REP, sous forme de primes et de pénalités, pour favoriser l'écoconception des produits
- ⊙ 1.1.2 Elaborer des « plans quinquennaux de prévention et d'écoconception communs » au sein de chaque filière REP
- ⊙ 1.1.3 Soutenir les efforts de R&D en matière d'écoconception et accompagner les producteurs pour une utilisation plus efficace des ressources naturelles, notamment les matières critiques

1.2 Mobiliser les acteurs économiques

- ⊙ 1.2.1 Intégrer la prévention des déchets et les démarches d'éco-conception dans les accords volontaires établis entre l'Etat et les secteurs économiques, notamment dans les secteurs de l'agrofourriture et de la pêche
- ⊙ 1.2.2 Prévenir la teneur en substances dangereuses des matériaux et des produits, en incitant les fabricants à substituer les substances dangereuses dans les objets du quotidien
- ⊙ 1.2.3 Supprimer les huiles minérales dans les emballages et les impressions à destination du public
- ⊙ 1.2.4 Accompagner les entreprises pour produire mieux avec moins de ressources et à maîtriser leurs déchets en leur mettant à disposition des guides opérationnels
- ⊙ 1.2.5 Soutenir l'innovation, accompagner les démarches d'investissement dans l'écoconception des produits et services développés par entreprises

1.3 Lutter contre l'obsolescence des produits

- ⊙ 1.3.1 Identifier les pistes pour limiter les risques d'obsolescence logicielle



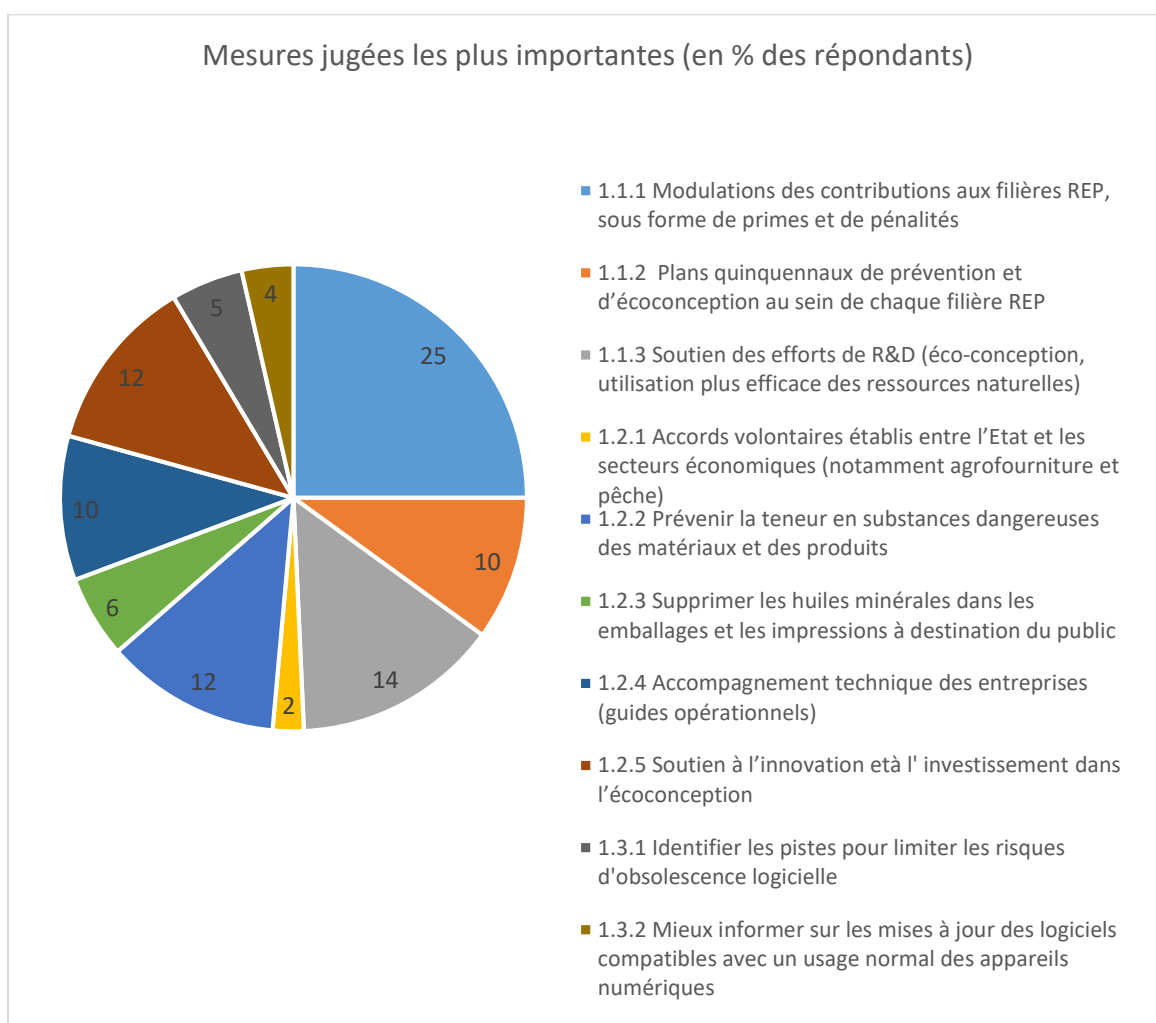
- liés aux mises à jour du système d'exploitation et des logiciels
- 1.3.2 Mieux informer sur les mises à jour des logiciels compatibles avec un usage normal des appareils numériques

A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale

Les citoyens étaient invités à :

- Identifier les mesures de cet axe jugées comme les plus importantes
- Donner leur avis sur l'ambition et les conditions de réussite des mesures.

1) Les mesures jugées les plus importantes



Parmi les mesures jugées les plus importantes, quatre mesures recueillent le plus d'adhésion (plus de 12%) :

- 1.1.1. Mettre en œuvre des modulations des contributions aux filières REP, sous forme de primes et de pénalités, pour favoriser l'écoconception des produits.
- 1.1.3 Soutenir les efforts de R&D en matière d'écoconception et accompagner les producteurs pour une utilisation plus efficace des ressources naturelles, notamment les matières critiques.

- 1.2.2 Prévenir la teneur en substances dangereuses des matériaux et des produits, en incitant les fabricants à substituer les substances dangereuses dans les objets du quotidien
- 1.2.5 Soutenir l'innovation, accompagner les démarches d'investissement dans l'écoconception des produits et services développés par entreprises.

2) Appréciation des mesures

- Plusieurs commentaires insistent sur la complémentarité des différentes mesures proposées, qui permettent d'agir à plusieurs niveaux.

Un triptyque - associant 1) la mise en place d'incitations financières à l'éco-conception (sous forme de primes et de pénalités), 2) l'accompagnement des entreprises (à travers l'élaboration de guides opérationnels et des plans quinquennaux pour l'éco-conception) et 3) des soutiens financiers à la transition - est jugé pertinent pour développer l'éco-conception.

Certains commentaires jugent nécessaires la mise en place de soutiens financiers à l'adresse des entreprises sans quoi les entreprises n'investiront pas. *« L'éco-conception a déjà fait ses preuves, elle n'est pas financièrement intéressante aujourd'hui pour être très développée. Je pense qu'il serait préférable de soutenir financièrement les entreprises qui participent à l'écologie ».*

Il en est de même concernant l'accompagnement technique de l'ADEME : *« Les guides opérationnels que l'ADEME mettra en œuvre semblent l'accompagnement minimal que doit recevoir la production franco-européenne ».* *« Il faudrait un dispositif d'accompagnement pour que les entreprises puissent revoir leur modèle économique: un produit plus durable = un produit qu'on n'achètera moins souvent = moins de ventes = moins de croissance si pas de revue fondamentale du modèle économique ».*

- Le renforcement des obligations, couplé à des mesures d'accompagnement, est jugé essentiel par plusieurs avis pour lutter contre l'inertie.

Plusieurs contributions indiquent que l'éco-conception doit devenir la règle. *« Il faut être le plus directif possible en raison de l'inertie des acteurs les autres démarches sont nécessaires mais prennent plus de temps et risques d'être perverties grâce au temps écoulé ».* *« L'écoconception ne doit plus être une possibilité mais une obligation. Sa non-prise en compte dans le cycle de vie du produit doit être pénalisée. Les entreprises qui l'ont intégrée depuis longtemps pourraient être récompensées. Une mise en commun de solution (guide) existantes doit aider et favoriser ce changement ».* *« Il faut arrêter avec les incitations qui ne marchent généralement qu'à moitié, l'urgence appelle des obligations ».*

Plusieurs commentaires appellent à agir dans tous les secteurs et rapidement. Pour ce faire, plusieurs avis appellent à un renforcement de la réglementation tout en déployant des moyens d'accompagnement : *« Quel que soit le secteur, les normes doivent progressivement amener à la réduction drastique des déchets. En parallèle, on se donne les moyens de ce changement par la production de guides et par de la R&D, que ce soit sur l'utilisation des ressources naturelles ou la définition de bonnes pratiques logicielles ».* *« La plupart des choses changent lorsqu'il y a un enjeu financier, d'où le choix des primes, pénalités et subventions ».* *« La mise en œuvre ne viendra pas de la volonté mais de l'obligation à faire : pénalités, prime, suivi, évaluation... Sinon on serait déjà beaucoup plus avancé. Il faut soutenir la R&D dans ces domaines pour accompagner ces changements ».*



- Plusieurs commentaires insistent sur l'intérêt des modulations des contributions des filières REP.

De nombreux avis évoquent l'intérêt d'une combinaison de primes et de pénalités. *« Grâce à cette mesure, de nombreuses entreprises vont se reconvertir. En effet, une prime sera distribuée à chaque grande action de l'entreprise envers l'écologie. Plus l'entreprise fera d'action écologique plus sa prime augmentera ».* *« La menace de la pénalité au bout du tunnel pour obliger les récalcitrants à s'y mettre. La prime sera la carotte pour aller plus vite ».* *« Une menace ou récompense financière permet généralement de motiver pas mal d'acteurs ».* *« Il est préférable de faire payer au fabricant, plutôt qu'aux consommateurs qui peuvent être plus passif dans leur choix ».* *« Je pense que nous devons mettre des contraintes pour les entreprises qui ne sont pas écologiques et au contraire soutenir financièrement celles qui aident l'écologie ».* *« La motivation financière est à mon avis le seul moyen efficace de faire adhérer à la démarche ».*

L'augmentation des éco-modulations et en particulier des pénalités est jugée nécessaire. Il en est de même de la définition d'objectifs précis dans les cahiers des charges des éco-organismes, assorties de pénalités fortes en cas de non atteinte des objectifs. *« Il faut des objectifs ambitieux définis au sein de chaque filière REP et également se fixer des objectifs ».*

Un avis suggère de graduer les pénalités en fonction de l'impact environnemental des produits. Est évoqué également l'intérêt de primes et pénalités en fonction de la recyclabilité des produits mis sur le marché.

- L'intérêt de plans quinquennaux ambitieux en faveur de l'éco-conception pour chaque filière REP.

Plusieurs commentaires soulignent le fait que ces plans permettent de donner de la lisibilité aux entreprises. *« L'écoconception et la prévention des erreurs environnementales doit aussi être une priorité dans toutes les filières, avec anticipation et programmation d'actions pratiques et financées (plans quinquennaux) ».*

Certaines contributions évoquent l'importance de définir des plans précis, incitatifs, soumis à évaluation régulière pour rendre compte des progrès réalisés. *« Les plans quinquennaux suffisamment incitatifs avec des feuilles de route et des obligations de reporting par filière au sein de chaque filière REP ».* *« Les bilans réguliers sont importants pour connaître les avancées sur les objectifs et replacer le curseur s'il le faut. Les plans quinquennaux doivent être régulièrement évalués afin de mesurer les progrès au sein de chaque filière ».* *« Élaborer des plans suffisamment incitatifs et qui dépassent le simple effet d'annonce : mettre en place des feuilles de routes et des obligations de reporting par filières ».*

- Plusieurs secteurs (emballages, pêche, bâtiment) pour lesquelles des mesures fortes doivent être prises.

* Emballages : *« Il faut que ce soit le fabricant le responsable de ce qui arrive avec ses emballages. Donc il faut des pénalités sévères si l'emballage se retrouve dans la nature, revenir massivement à la consigne. Ces mesures contraignantes feront de la sorte que pour les industriels ce sera moins cher de diminuer les emballages et de réfléchir aux autres modes de distribution ».* *« L'opérationnel est plus urgent que la recherche aujourd'hui. Des emballages responsables existent déjà, des solutions aux plastiques d'emballage aussi. Ce qui manque aux industriels c'est la rentabilité face aux méthodes de production et de ressources moins chères ».* *« La priorité, si le produit nécessite de l'emballage, c'est le mono matériaux. Sinon ce n'est pas recyclable. Simplification du nombre de typologie de plastique utilisable ».*

* Pêche : « Pour ce qui est de la pêche, on oublie trop souvent ce secteur qui est pourtant, aujourd'hui, un acteur majeur de la pollution et de la destruction de la biodiversité. Les produits de pêche sont l'un des déchets les plus retrouvés en mer et sur les plages ».

* Bâtiment : « Un effort important doit être fait concernant la filière du bâtiment ».

- L'obsolescence logicielle est pointée comme problématique et mérite des mesures dans le plan.

Plusieurs avis vont dans ce sens : « Il y a trop de matériel encore opérationnel qui doit être abandonné pour des raisons de logiciel obsolète ». « La partie informatique est également intéressante avec l'explosion de l'automatisation et de l'informatisation et des objets que l'on doit changer non pas parce qu'il est abimé mais qu'il n'est plus compatible avec les nouvelles versions ». « La question de l'obsolescence logicielle et matérielle doit être revue rapidement. Il est choquant de devoir racheter un matériel en bonne état par obligation de mise à jour, celle-ci n'ayant pas intégré de compatibilité rétroactive. Le choix du neuf doit nécessairement justifier d'une très forte valeur ajoutée par rapport à l'ancien, ce qui est aujourd'hui très faiblement constatable dans de nombreux cas ».

Les commentaires pointent toutefois des difficultés pour lutter contre l'obsolescence logicielle : « Le seul problème qui semble apparaître sur ce point c'est que les concepteurs majoritaires ne sont pas français et il semble compliqué que l'état puisse avoir prise sur les produits importés ».

- Plusieurs contributions pointent toutefois l'insuffisance de certaines mesures

Les mesures de l'axe 1 (notamment celles visant à mobiliser les filières REP et les acteurs économiques) suscitent plusieurs avis circonspects : « La majorité des mesures proposées sont incitatives ou avec des engagements volontaires ce qui limite leur impact. Afin d'engager réellement une évolution des pratiques il me semble nécessaire de fixer des objectifs simples et précis à moyen terme pour que les entreprises trouvent des solutions. On peut constater que le monde économique est très adaptable quand il n'a pas d'autre choix et nous sommes dans une situation d'urgence (cf rapport GIEC) ». « Il n'y a pas assez de mesures contraignantes. Sans une vraie contrainte légale, les entreprises qui auront de la bonne volonté seront toujours perdantes face à leurs concurrents moins chers, mais sans scrupules. Il faut également donner les moyens aux services concernés de l'Etat d'agir en tant qu'encadreurs, facilitateurs et coordinateurs de ces mesures, donc il faut plus de fonctionnaires formés et avec des pouvoirs. Attendre que la main invisible du marché fasse le boulot est futile ».

Plusieurs avis relèvent la difficulté de vérifier le respect d'engagements volontaires : « Les mesures ne sont pas assez contraignantes, elles ne permettent pas de vérifier si elles ont été respectées ». « Je pense cependant que ces mesures ne sont pas assez ambitieuses, et qu'il en faut des plus radicales, comme par exemple la suppression totale de certains emballages ou plastiques inutiles ». « Une ambition à minima car fort peu d'obligation »

Concernant la prévention des substances dangereuses dans les objets du quotidien (mesure 1.2.2), un avis relève un manque d'ambition : « En ce qui concerne les substances dangereuses il faut une obligation avec un calendrier précis conduisant à une suppression totale de ces substances dans les objets du quotidien ». Un commentaire indique : « Les produits ménagers contenant des substances toxiques identifiées depuis bien longtemps doivent être proscrits. [...] Cette idée est valable dans d'autres secteurs > alimentaires, médicaments... ».

- Intégrer la dimension d'éco-conception des services

Un commentaire estime que le préalable pour l'axe 1 serait de « *Changer l'ordre de l'axe 1: l'éco conception (à définir précisément) des "services" doit être pensée avant celle des produits. De quels "services" avons-nous besoin* ».

3) Autres mesures proposées

- Formation et information sur l'éco-conception.

« *La formation et accompagnement sont clé pour la mise en place et le respect d'une nouvelle réglementation* ». « *Il faut responsabiliser les acteurs professionnels économiques et cela passe par la formation, l'information et l'accompagnement* ». « *Fabricants et consommateurs doivent être informés et les produits éco conçus doivent être abordables* ».

- Définir l'éco-conception.

« *Définir ce que signifie clairement un produit éco-conçu (par catégorie de produits dans l'idéal). Aujourd'hui beaucoup d'entreprises utilisent cet argument à des fins marketings sans qu'il n'y ait de véritables actions entreprises derrière* ».

Un commentaire estime que l'éco-conception n'est pas compatible avec « *des objets à durée de vie limitée ou à usage unique* ». « *Les citoyens doivent pouvoir faire un choix éclairé lors de leurs achats en priorité vers les entreprises qui mettent en place des dispositifs (sincères) globaux pour réduire leur impact* ».

- Hiérarchiser le soutien aux efforts de R&D, à l'innovation et aux démarches d'investissement selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

- Développer l'économie du partage.

« *Faire un travail de fond pour inciter les gens à avoir moins de produits mais de bonne qualité. Comme cela a un coût financier, ces objets de bonne qualité peuvent être partager par une location du produit (exemple de laverie, équipements et outillages commun au sein de copropriétés* ».

- Taxer ou interdire les produits non éco-conçus

Plusieurs avis appellent à une taxation ou une interdiction des produits non éco-conçus, sans quoi les produits non éco-conçus (notamment importés) présentant un coût moindre seront toujours privilégiés.

« *Ces mesures sont nécessaires, mais comment faire pour contraindre aussi les produits importés ? Si ceux-ci sont moins chers, malheureusement la majorité des consommateurs s'orientera vers les sites web qui revendent ces produits industriels, venant de l'autre bout du monde, souvent gadgets, rarement éco-conçus. Donc, pour soutenir ceux qui joueront le jeu de l'écoconception, il faudrait pénaliser ou interdire/taxer la vente/livraison en France de produits non éco-conçus* ». « *L'écoconception à un coût non négligeable, que ce soit pour gérer la durabilité de l'objet ou bien sa transformation en déchet. Il faut prendre garde à ce que ce coût ne soit pas entièrement payé par l'acheteur. En effet, tant que cette écoconception n'est pas obligatoire et généralisée à l'ensemble des biens sur les marchés, il restera des biens sans cette "taxe" qui seront attractifs pour les petits revenus. Pour cela, l'état peut intervenir en arbitre. Soit en taxant les produits qui ne sont pas éco-conçus, soit en subventionnant les produits éco-conçus* ».

- Déclaration préalable à la mise sur le marché de produits.

Examen préalable des produits mis sur le marché : « *Les entreprises productrices de biens ou de services pourraient présenter un dossier préalable à la création d'un bien ou d'un service. Ce dossier détaillerait le cycle de vie du produit ou du service de sa conception à sa fin de vie en passant par sa réparation (pour les biens). [...] La destination en fin de vie de chaque matière utilisée devrait être identifiée. L'enfouissement ne serait pas une solution acceptée! [...] Enfin, ce dossier devrait être validé par une instance ayant le pouvoir d'autoriser ou non la mise sur le marché, assurer le contrôle de l'application des engagements et de sanctionner* ».

Déclaration de la composition chimique des produits : « *L'industriel doit déclarer tous les composants chimiques y compris les composants chimiques liées au processus de fabrication. Le déclarant doit attester sur l'honneur du degré de toxicité de chaque molécule afin d'assumer sa responsabilité pénale. A ce jour une très faible partie des déchets est réellement connue en matière et de quantité et de toxicité de sorte qu'un prérequis s'impose pour faire progresser les connaissances factuelles et scientifiques* ».

- Autorisations de mise sur le marché, conditionnées à l'existence d'une prise en charge de la fin de vie des déchets

« *Toute nouvelle mise sur le marché d'un objet devrait être accompagnée de son projet de recyclage/retraitement en fin de vie. Pas de prise en charge correcte en fin de vie = pas de mise sur le marché* ».

- Articuler à la fois l'amont (éco-conception) et l'aval (mise à niveau des infrastructures de tri).

Plusieurs commentaires vont dans ce sens, notamment : « *Dans l'écoconception il va être très important de ne pas juste produire un objet avec des matières recyclées parfois nombreuses et difficiles à séparer ce qui fait que l'objet global ne peut pas être recyclé car demande une technologie de séparation qui n'est pas encore disponible dans les centre de tri. Il est donc aussi nécessaire de soutenir la mise à niveau des infrastructures de tri.*

- Accessibilité des produits durables pour les ménages les plus modestes

« *Les produits plus durables seront plus chers, et c'est normal, car ils dureront beaucoup plus longtemps. Il ne faut pas que cela devienne prohibitif pour les ménages à revenu modeste. Ainsi, il faudra mettre en place des sortes de financements solidaires pour que tout le monde puisse acheter des biens fiables et durables. Sinon ça risque de devenir un privilège pour les nantis et les autres devront continuer à acheter des produits bon marché et polluants* ».

- Informer les consommateurs par des analyses ACV qui donnent une note à l'emballage de leur produit.
- Sanctions renforcées pour les fraudes d'obsolescence programmée
- Développer le « *lean management* » en entreprise, recherche d'optimisation organisationnelle visant à réduire le gaspillage

B) Les conclusions des événements portant sur l'éco-conception

1) Atelier délibératif – freins et leviers pour favoriser l'éco-conception

Le webinaire du 9 septembre était consacré aux freins et leviers pour favoriser l'éco-conception. Il a réuni une vingtaine de personnes. L'atelier délibératif a permis d'identifier les mesures importantes pour favoriser l'éco-conception :



- Elaboration et mise à disposition de guides techniques pour pratiquer l'éco-conception (définir l'éco-conception, comment l'aborder du point de vue des industriels et des éco-organismes).

Un participant évoque notamment le manque d'outils et d'éléments techniques, notamment pour les produits importés.

- Inciter au développement de modèles économiques autour de la notion de service (ex : réparation, location) et communiquer sur les solutions. (*)
- Soutien à l'économie de la fonctionnalité (via notamment de appels à manifestation d'intérêt portés par l'ADEME) (→ inciter à la mise en place de services de location).

Un participant cite notamment le cas de gisements de déchets (ex : textiles sanitaires) qui pourraient être évités via des services de location (ex : Services de location de couches lavables)

- Informer les consommateurs sur les caractéristiques des produits (pour orienter ses choix), notamment en matière d'étiquetage des matières utilisées pour la fabrication des produits. (*)
- Inciter aux approches d'analyse fonctionnelle du besoin au sein des entreprises lors de la conception des produits (ex : le produit ou l'emballage est-il nécessaire ?)
- Recherche et développement pour l'éco-conception des produits/emballages. Un participant a notamment évoqué l'éco-conception dans la perspective de limiter les impacts environnementaux liés à l'étape de transport).
- Interdiction de certains produits/type d'emballages. Un participant évoque notamment le cas des produits alimentaires « sur-emballés » ou des emballages en plastique. Il entrevoit l'intérêt des mesures d'interdictions plutôt que le recours aux modulations des contributions financières des producteurs dans le cadres des filières REP.

En termes de priorisation des mesures, plusieurs participants portent leur choix sur les mesures (*). Plusieurs participants estiment qu'elles sont toutes nécessaires et complémentaires.

2) Webinaire organisé par le S3PI de l'Artois - concertation locale

Le premier temps du webinaire du 30 septembre était consacré aux mesures favorisant l'éco-conception des produits. Les participants (plus d'une centaine) ont fait part des mesures qu'ils jugeaient prioritaires, énoncé les freins et limites à l'éco-conception puis identifié des leviers complémentaires pertinents à mobiliser en faveur de l'éco-conception.

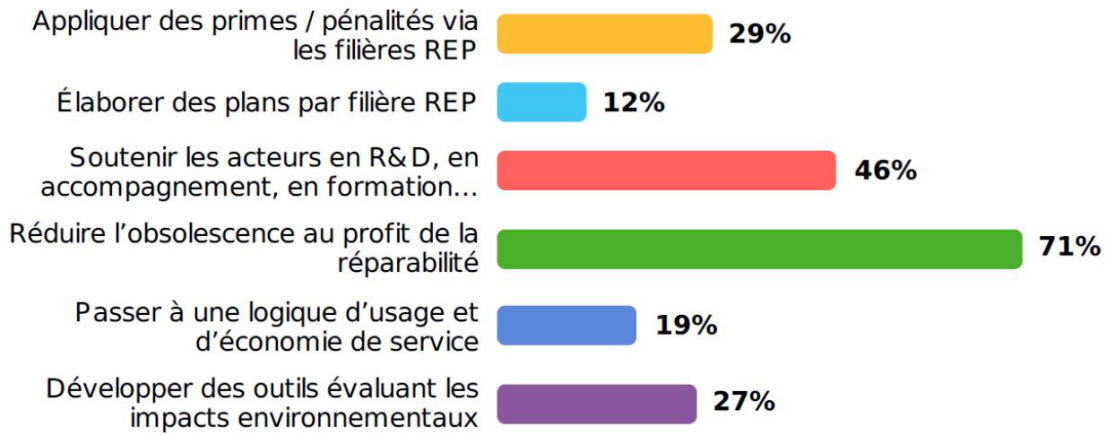




Débat interactif 1 : Ecoconception

Question 1

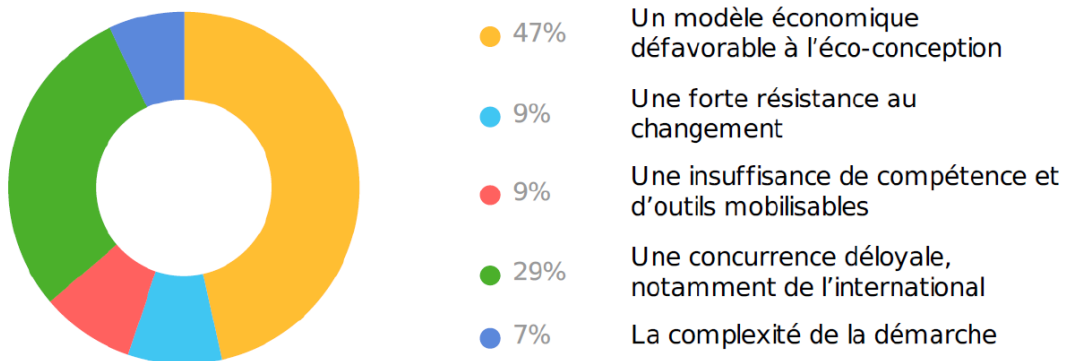
1- Selon-vous, améliorer l'éco-conception des produits passe en priorité par : (2 choix possibles)



Débat interactif 1 : Ecoconception

Question 2

2 - Pour vous, le principal frein à l'éco-conception des produits est : (1 choix possible)

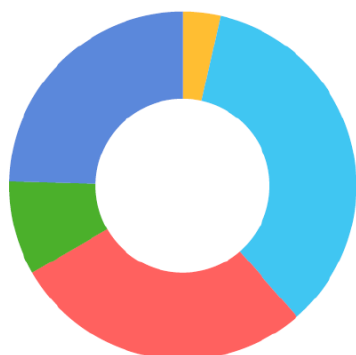




Débat interactif 1 : Ecoconception

Question 3

3 - Pour vous, le principal facteur de réussite en matière d'éco-conception des produits est : (1 choix possible)



- 4% Créer un observatoire de l'éco-conception
- 35% Sensibiliser à l'éco-conception et amplifier la formation
- 28% Accompagner par des financements
- 9% Promouvoir des retours d'expérience dans l'éco-conception
- 25% Créer des labels



Débat interactif 1 : Ecoconception

Voyez-vous une autre solution pour faciliter l'éco-conception ?

Soutenir et développer la RetD	Associer une durée de vie et d'usage au produit	Un bonus donné par les collectivités dans le cadre des marchés quand produits éco conçus	associer les entreprises de traitement de déchets dans la démarche pour s'assurer que les filières de traitement existent en local/France
tva preferentiel pour les produits éco conçu	Prendre en compte l'impact carbone des produits importés	Donner un accès aux logiciels et données qui permettent d'éco-concevoir	levier de la commande publique
N'utiliser que des matériaux facilement recyclables	Poursuivre la valorisation des bonnes pratiques sectorielles	Certifier l'écoconception	Créer un score d'Eco Conception / D'impact environnemental des produits
Recherche et développement sur la revalorisation des Déchets Dangereux	Aider le consommateur à identifier des produits lors de l'achat (indicateur)	Favoriser la communication e.g. prix avantageux pour le cout de communication dans les medias	Mise en place de formation scolaire obligatoire : De l'école primaire à l'université
Réglementer le sujet pour imposer ces études aux industriels	bonus/malus sur les EO qui se répercutent sur les metteurs en marché	Fournir à l'utilisateur le détail des matériaux utilisés pour la fabrication du produit	Alléger le code des marchés publics pour que des structures publiques puissent accéder aux produits écoconçus + facilement
Imposer des objectifs de performance	Rendre obligatoire le schéma d'éco-conception du produit pour informer le public	Élargir l'indice de réparabilité à plus de produits	Imposer la fabrication de produits entièrement et facilement démontables.
Une taxe sur les équipements non éco conçus	Référencer les entreprises productrices et consommatrices de matières premières secondaires	Inciter à utiliser des matériaux biosourcés	Accompagner les industriels (financements) pour développer les études et outils nécessaires
Pour une écoconception régionale, alléger les démarches d'autorisation ICPE, pour + d'usines locales	Favoriser, développer, imposer l'indice de réparabilité	Simplifier les équipements => revenir à l'usage essentiel	Respecter des « Meilleures Techniques Disponibles » de production
associer systématiquement l'utilisateur du produit à sa conception	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages dans les appels d'offres		

Contributions sur l'axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation.

Cet axe se décline en différentes mesures pour lever les freins au développement de la réparation. Il vise notamment à rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs et faciliter les actions de réparation des produits et des équipements

Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation

2.1 Faciliter le recours à la réparation pour les particuliers

- ⊙ 2.1.1 Mettre en place des fonds dédiés au financement de la réparation pour les filières REP des équipements électriques et électroniques, textiles, ameublement, jouets, bricolage, articles de sport
- ⊙ 2.1.2 Créer des réseaux de réparateurs labellisés, les cartographier et mettre à disposition les informations sur les services de réparation en *open data*
- ⊙ 2.1.3 Assurer la disponibilité de pièces détachées, notamment pour les véhicules, les équipements électriques et électroniques, les outils de bricolage, les bicyclettes et engins de déplacement motorisés, développer l'offre de pièces de rechange issues de l'économie circulaire (PIEC)
- ⊙ 2.1.4 Interdire les pratiques visant à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement d'appareils, ainsi que l'accès des professionnels de la réparation aux pièces détachées, aux modes d'emploi ou informations techniques
- ⊙ 2.1.5 Étendre de la garantie légale de conformité de six mois pour tout produit réparé au lieu d'être remplacé par un produit neuf

2.2 Informer sur la réparabilité des produits et la réparation

- ⊙ 2.2.1 Déployer l'indice de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques et proposer un indice de durabilité sur les produits
- ⊙ 2.2.2 Renforcer la mise à disposition d'informations auprès des consommateurs et des acteurs de la réparation sur la réparation des produits (informations techniques, durée de disponibilité des pièces détachées)

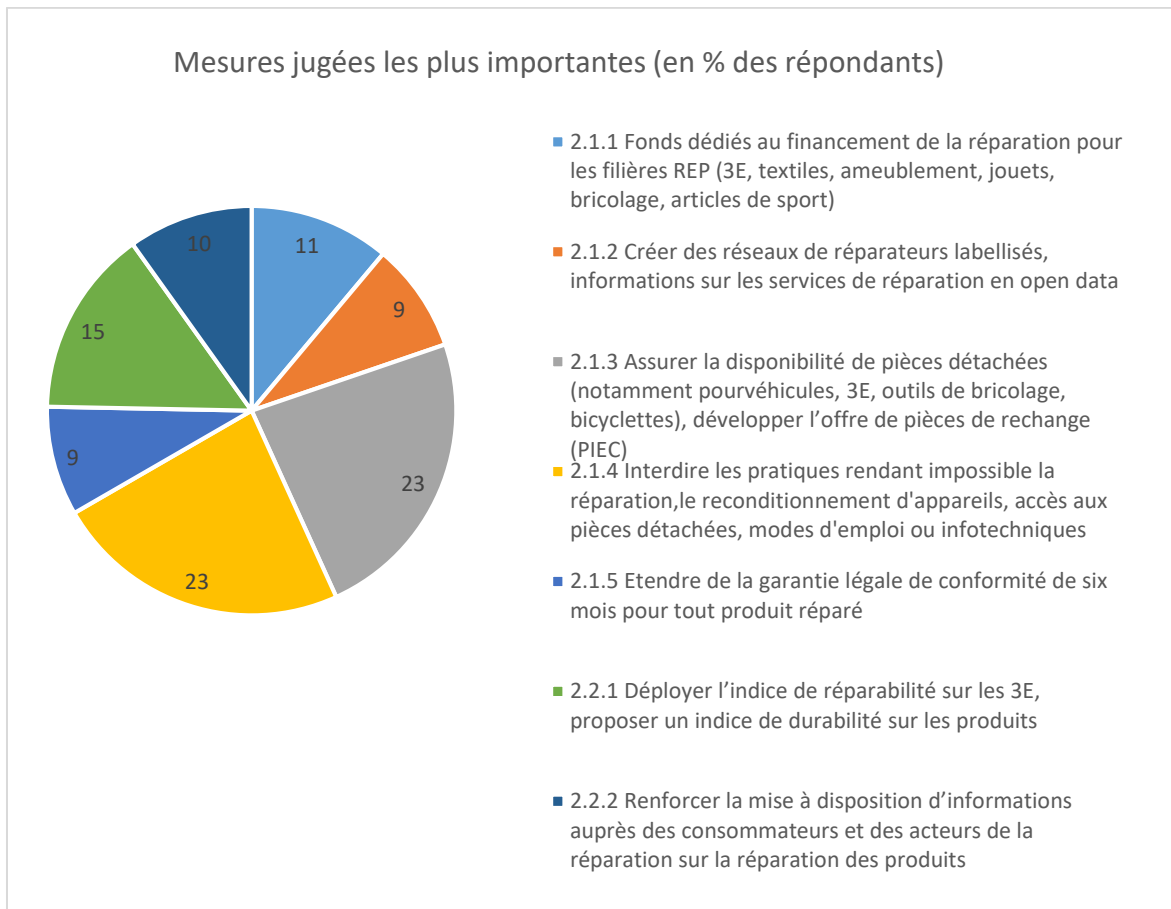
A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale

Les citoyens étaient invités à :

- Identifier les mesures de cet axe jugées comme les plus importantes
- Donner leur avis sur l'ambition et les conditions de réussite des mesures



1) Les mesures jugées les plus importantes



Parmi les mesures jugées les plus importantes figurent :

- 2.1.3 Assurer la disponibilité de pièces détachées,
- 2.1.4 Interdire les pratiques visant à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement d'appareils, ainsi que l'accès des professionnels de la réparation aux pièces détachées, aux modes d'emploi ou informations techniques
- 2.2.1 Déployer l'indice de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques et proposer un indice de durabilité sur les produits

2) Appréciation des mesures

- Plusieurs commentaires indiquent que les différentes mesures proposées sont importantes et qu'en conséquence, il est difficile de les hiérarchiser. D'aucuns appuient la dynamique de favoriser la réparation.

Selon les commentaires, les mesures du plan contribueront à la structuration du secteur de la réparation et permettront « *d'arrêter de changer nos biens trop souvent, ce qui pollue énormément et pour rien puisque ça peut être remplacé ou réparé* ». Un commentaire met en avant tout particulièrement l'intérêt des fonds réparation, l'interdiction des pratiques rendant impossible la réparation et la mise à disposition d'information.

- Favoriser la réparation auprès des consommateurs est jugée nécessaire par de nombreux avis.



Les contributions soulignent le rôle des consommateurs. « Les consommateurs influencent grandement le marché des produits proposés par les entreprises... et donc des déchets induits. Il s'agit de les encourager et de leur offrir les moyens d'agir comme une bonne partie le fait déjà ». « Permettre la réparation des produits en garantissant l'accessibilité des pièces c'est la base ! Rendre autonome le consommateur dans la réparation est également un bon point, sentiment de fierté, d'utilité ».

Pour cela, les avis sont nombreux à souligner l'enjeu d'accéder à l'information et aux caractéristiques des produits. « Il m'apparaît très important de permettre au consommateur de disposer de son article le plus longtemps, et j'entends par là, lui permettre de pouvoir le réparer librement dès que nécessaire en ayant à disposition toute information à jour dans ce but précis ». « Il est nécessaire que le consommateur puisse faire un choix éclairé sur la réparabilité lors de l'achat d'un bien : disponibilité des pièces, facilité de réparation, réparateur proche de chez lui, prix des réparations et des pièces (favoriser un marché de la pièce d'occasion comme dans le milieu automobile). Il doit aussi savoir si l'appareil a été conçu pour durer ». « Pour que le consommateur agisse dans ce sens il doit être informé dès l'achat si le produit est réparable et quelle est sa durée de vie Et il faut savoir à qui s'adresser pour les réparations ». « Il est indispensable d'avoir des informations avant l'achat et d'être certain de pouvoir réparer ».

Plusieurs avis soulignent également que la réparation doit être plus accessible financièrement. « Il est impératif de rendre moins chère la réparation par rapport à l'achat d'un produit neuf. En favorisant une économie de la réutilisation et de la réparation, un effet d'échelle peut rendre les réparations moins chères ». « Il faut que l'achat de produits réparés s'accompagne progressivement d'un coût inférieur à celui d'achats neufs, et d'une image positive aux yeux des consommateurs ». « La réparation se développera si le coût de la réparation est moins élevé pour le consommateur que le coût de l'achat d'un produit neuf ce qui est encore souvent le cas ». « Avant de parler de disponibilité de pièces détachées, la première question qui se pose est "est-ce a priori réparable ? et si oui ça coûtera combien ?". Or dans la plupart des cas, le devis est facturé plusieurs dizaine d'euros, du fait ne serait-ce que du temps de déplacement d'un technicien... ce coût devient prohibitif pour toute personne pouvant se poser la question de la réparation. Il faut trouver le moyen de faire en sorte que le diagnostic d'une situation n'introduise pas de coût prohibitif ».

« Pour mettre en œuvre cet axe, il existe divers moyens comme augmenter et mettre en valeur l'économie de réparation et de pièces détachées et également favoriser la réparation plutôt qu'à la création de déchets. Bien évidemment, il faudrait aussi que le prix de réparation soit plus bas et surtout qu'on puisse réparer plutôt que de racheter ».

- Plusieurs avis estiment que les mesures de l'axe 2 et de l'axe 1 sont complémentaires : il est important dès la conception des produits de veiller à la réparabilité et la durabilité des produits.

« Cet axe fait le lien avec l'axe 1, dans les pratiques à interdire rendant impossible la réparation, ça se joue dès la conception de l'objet et des matériaux trop légers pour leur utilisation/pas assez robustes, ou des techniques nécessitant des compétences inaccessibles par tous (électronique, pièces non standardisées) ».

- Les mesures de l'axe 2 sont jugées simples et efficaces à mettre en œuvre.
- Plusieurs avis insistent sur la nécessaire revalorisation du secteur de la réparation et de la communication auprès des consommateurs pour assurer la réussite des mesures.

« Il faut mieux rémunérer ces secteurs, les valoriser (mauvaise réputation à redorer) et prendre des mesures pour que nos déchets ne soient pas envoyés dans les pays du sud ». « Ces mesures sont assez ambitieuses mais elles pourraient l'être plus au niveau des moyens de communication et les moyens qui faciliteraient l'accès aux moyens de réparation, afin qu'ils soient accessibles à tous ».



3) Sur le contenu de certaines mesures

- Mettre en place les fonds dédiés au financement de la réparation (2.1.1)

Plusieurs commentaires portent sur les conditions de réussite pour la mise en œuvre des fonds réparation.

- « *La mise en oeuvre de ces fonds est un bon objectif mais qui doit pour être efficace est liée à des montants et cibles précis fixés par l'ADEME afin de suivre le déploiement de ces fonds par les éco-organismes concernés* ».
- « *Mettre en place une bonne communication pour atteindre un maximum de personnes* ».
- Mise en place de reportings annuels dans les bilans d'activités des éco-organismes sur l'utilisation des fonds réparation.

- Créer des réseaux de réparateurs labellisés (2.1.2)

Un commentaire estime que la mesure devrait être assortie d'objectifs et d'indicateurs précis pour en assurer l'évaluation : Plusieurs objectifs reprennent des intentions mais sans chiffres précis à atteindre. Leur évaluation restera difficile. Les décrets d'application devront fixer des objectifs précis sur par exemple le nombre de réseaux de réparateurs labellisés en place au bout d'un an, ainsi qu'un objectif concernant la part de ces réparateurs labellisés par rapport au nombre total de réparateurs dans le secteur.

- Assurer la disponibilité des pièces détachées (2.1.3)

Les différents commentaires sur le sujet proposent :

- « *Obliger les fabricants et/ou magasins à rendre disponible à la vente les pièces de rechanges par envoi postal* »,
- « *Il faut obliger à garder en stock des pièces selon une quantité et une durée fixée par la loi selon le type d'objet, le risque [étant] la non réparabilité des vieux objets* »,
- « *Imposer des pièces de rechange pour une durée suffisamment longue* »,
- « *Associer des sanctions à la non-disponibilité des pièces détachées* ».

- Mise à disposition d'informations auprès des consommateurs sur la réparation des produits (2.2.2)

Les différents commentaires sur le sujet proposent :

- « *Obliger les fabricants à mettre en ligne un guide de démontage* »,
- « *Un bien en vente devrait toujours avoir : un mode opératoire en cas de panne avec la liste des pièces concernées, une information sur comment/où trouver les pièces nécessaires, un engagement de la part de l'entreprise, au moment de la vente d'une disponibilité des pièces de rechange de X années* ».

Un commentaire estime que la mesure devrait être davantage précisée concernant les vecteurs de communication de ces informations.

- Déployer l'indice de réparabilité / durabilité des produits (2.2.2)

Un commentaire soutient la mise en place de l'indice de durabilité qui « *permet de connaître la durabilité et la robustesse des équipements, [afin de] Sensibiliser les acheteurs aux usages qui permettent de prolonger la durée de vie de leurs appareils* ».

D'aucuns proposent que les indices de réparabilité et de durabilité soient étendus aux textiles et à l'ameublement.

A l'inverse, un commentaire estime que l'indice de durabilité pourrait entraîner « *des risques de confusion et de perte d'intérêt des indices* » et qu'il conviendrait de se satisfaire de l'indice de réparabilité. « *La mise en place de l'indice de réparabilité était une très bonne idée. Il faut à présent en*



effet le développer à tous les outils et objets du quotidien et le faire respecter auprès des acteurs pour faciliter le choix du consommateur vers des produits plus responsables. Sur le déploiement d'un indice supplémentaire lié à la durabilité, cela risque de faire beaucoup pour le fabricant et pour le distributeur en terme de communication. Il faudrait fusionner les 2, ou trouver un indice unique prenant en considération la durabilité et la réparation (les 2 n'étant pas opposables) ».

- Interdire les pratiques rendant impossible la réparation (2.1.4)

Plusieurs commentaires sont favorables à cette mesure, estimant qu'il « *faut pouvoir rendre obligatoire la possibilité de réparer un produit. Et donc interdire les pratiques visant à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement des appareils vendus. Il faut que toutes pièces d'une machine soient d'assez bonne qualité pour la réparer* ».

4) Autres mesures proposées

- Soutenir les associations engagées dans le domaine de la réparation (5 commentaires).

- Baisse / supprimer la TVA sur les travaux de réparation.

- Etendre la durée de garantie légale (2 commentaires).

L'un d'entre eux évoque notamment : « *Actuellement, la durée de garantie des biens est de 2 ans... Ce qui pousse les sociétés à concevoir une fiabilité et durabilité de 2 ans. Si on poussait à 7 ans comme les automobiles coréennes par ex, les fabricants seraient obligés de concevoir plus robuste et plus durable, sauf à voir leur compte de garantie flamber* ».

- Assurer la disponibilité de pièces détachées dans les déchetteries (3 commentaires).

Un commentaire propose que cela devrait concerner plus particulièrement les véhicules motorisés et les équipements électriques, électroniques, électroménagers. 2 commentaires proposent que des équipes trient et identifient les produits réutilisables dans les déchetteries. Dans le même esprit un commentaire propose : « *Développer au même titre que les casses automobiles, les casses objets où l'on peut trouver des pièces détachées à proximité de chez soi. Avec même éventuellement la proposition de service de réparation pour ceux qui ne peuvent/savent pas le faire eux-même* ».

- Favoriser la reprise des produits hors d'usage pour récupérer certaines pièces détachées (par les fabricants, les réparateurs professionnels).

- Former / enseigner aux enfants la réparation.

- Créer un chèque réparation.

« *A l'instar du chèque énergie, pourquoi ne pas créer un chèque réparation. Il faudra définir les modalités d'attribution (revenus? type de matériels...). Ceci aurait pour effet de soutenir les "réparateurs" artisans et de soutenir une filière* ».

- Crédit d'impôts sur les réparations des produits tels que l'électroménager.

- Développer l'économie de fonctionnalité qui favorise nécessairement un allongement de la durée de vie des appareils.

- Formation à la réparation

Un commentaire estime qu'il faut « *former des réparateurs car il est souvent difficile de trouver un réparateur proche de chez soi (pénurie de réparateur, manque de rentabilité par rapport aux appareils*



neufs ». Selon 2 commentaires, il importe de créer des filières de formation adaptées. L'un d'entre eux souligne notamment que « *Les formations en matière de réparation des équipements électriques et électroniques (dont les petits appareils) sont trop peu nombreuses, parfois même absentes sur une année civile* ». Un autre commentaire insiste sur le manque de formation existante et l'opportunité de créer de nouveaux emplois de réparateurs. « *A ce jour, ça manque terriblement. Les réparations de tout type : électroménager, TV, Hifi, appareils thermiques, électriques, vélos, textile (couturière)...De nouveaux emplois pourraient être créés* ».

- Interdire les produits non réparables

Plusieurs commentaires vont dans ce sens :

- « *Interdire tout équipement dont 50% des pièces (exemple) ne sont pas réparables ou remplaçables* ».
 - « *Tout nouvel appareil mis sur le marché doit être réparable ou doit pouvoir être ré conditionné* ».
- Etendre davantage la garantie des produits achetés d'occasion et proposer un service après-vente

Contributions sur l'axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation.

Cet axe vise à créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France, en soutenant les filières de réemploi, dont les structures de l'économie sociale et solidaire, et en améliorant l'accès aux gisements. Il se décline en différentes mesures portant sur les produits ménagers ainsi que sur les matériaux et produits du secteur du bâtiment. Le suivi du réemploi et de la réutilisation sera réalisé par l'observatoire « du réemploi et de la réutilisation ».

Axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation

3.1 Mobiliser les filières REP et les acteurs économiques en faveur du réemploi et de la réutilisation

- 3.1.1 Définir des objectifs de réemploi pour les filières REP
- 3.1.2 Mettre en place des fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation pour les filières REP
- 3.1.3 Augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, accompagner les expérimentations et le déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et de la trajectoire nationale
- 3.1.4 Développer le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment

3.2 Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations

- 3.2.1 Installer des zones de réemploi dans les déchetteries
- 3.2.2 Faciliter le don aux associations (d'invendus, de matériel médical) à travers la mise en place de conventions de don.

3.3 Renforcer le suivi du réemploi et de la réutilisation

- 3.3.1 Mettre en place l'observatoire du réemploi et de la réutilisation

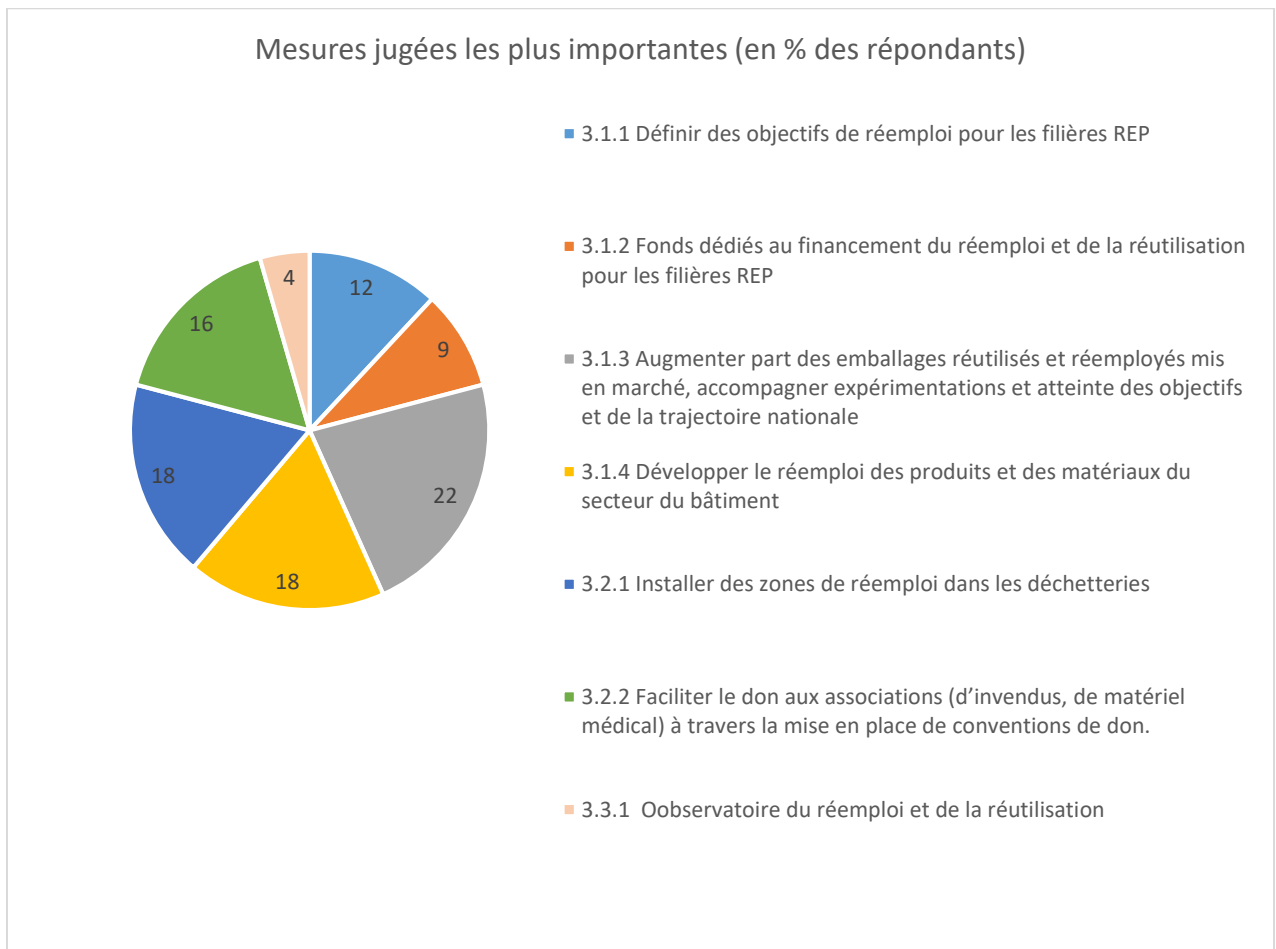


A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale

Les citoyens étaient invités à :

- Identifier les mesures de cet axe jugées comme les plus importantes
- Donner leur avis sur l'ambition et les conditions de réussite des mesures.

1) Les mesures jugées les plus importantes



Parmi les mesures jugées les plus importantes figurent :

- 3.1.3 Augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique
- 3.1.4 Développer le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment
- 3.2.1 Installer des zones de réemploi dans les déchetteries
- 3.2.2 Faciliter le don aux associations

2) Appréciation des mesures

- Des avis contrastés sur l'ambition des mesures.

Plusieurs avis estiment que « les mesures mises en évidence dans l'axe 3 sont réalisables et intéressantes. Malgré tout, leur mise en place demande un coût assez élevé, mais qui en vaut la peine »



en raison de la quantité de gaspillage éviter », « ce pari est assez ambitieux mais réalisable si l'on s'en donne les moyens ». « Il faut passer d'une économie du neuf à une économie de la seconde vie afin que toutes les petits gestes puissent devenir une culture de société ».

A l'inverse, d'aucuns estiment que les mesures ne sont pas assez ambitieuses : *« Je trouve ces mesures pas assez ambitieuses », « Ambitions modestes, il faut augmenter le taux de réutilisation des collectivités en ce qui concerne mobilier, équipements électriques ou électroniques etc. ».*

- La réussite des mesures conditionnées à la mobilisation de moyens et d'une communication suffisants.

« L'information au public de la mise en place de ces mesures est indispensable et pour que cela est un impact il faut une réglementation claire ». « Selon moi, pour la réussite de ces mesures, il faut que chacun soit impliqué. En effet, la réunion de petits efforts solitaires deviendra un grand effort collectif. Cela implique que ces mesures soient mises en application dans toute la France et que tout le monde soit au courant de leur application. De plus, le gouvernement doit investir suffisamment d'argent dans leur création ».

3) Sur le contenu de certaines mesures

- Définir des objectifs de réemploi pour les filières REP (3.1.1)

2 avis rappellent l'enjeu de définir des objectifs ambitieux de réemploi/réutilisation.

- Mettre en place des fonds dédiés au réemploi/réutilisation pour les filières REP (3.1.2)

Un avis souhaite *« la mise en place de reportings annuels dans les bilans d'activités des éco-organismes sur l'utilisation des fonds réemploi-réutilisation »*. Il convient aussi de *« mobiliser l'observatoire du réemploi et de la réutilisation pour adapter les trajectoires de réemploi et réutilisation selon ses recommandations »*.

- Augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis sur le marché (3.1.3)

Un commentaire estime *« qu'il convient d'allouer des moyens adéquats au développement du réemploi des emballages »*, notamment à travers le financement *« d'investissements spécifiques en matière de points de reprise, points régionaux de réemploi (laveuses) »*.

- Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'ESS (3.2.1 et 3.2.2)

Un commentaire estime que la mesure doit s'accompagner d'actions pour permettre aux acteurs de l'ESS de mettre en place des lieux de vente de ces objets réemployés/réutilisés.

L'installation de zones de réemploi dans les déchèteries est plébiscitée par plusieurs commentaires. *« Installer des zones de réemploi dans les déchetteries permettra de diminuer le taux de gaspillage dans les déchetteries et de permettre aux filières REP de réutiliser et de réemployer en grande quantité. Grâce à cette initiative le réemploi ainsi que la réutilisation seront favorisés et donc majoritaire face au gaspillage et à la pollution dû à la destruction d'objets nocifs pour l'écosystème.*

Un autre commentaire propose que les dons aux associations fassent l'objet de contrôles assortis de pénalités si les donateurs. *« Il est nécessaire qu'un contrôle indépendant puisse avoir lieu ponctuellement avec des amendes fortes si des objets non réemployables sont ajoutés au stock d'objets donnés aux associations, qui se traduit souvent par une déduction fiscale pour le donneur ».*

4) Autres mesures proposées

- Baisse de la TVA sur les produits d'occasion ou reconditionnés



Un commentaire souhaite une révision de la TVA sur les produits d'occasion ou reconditionnés, afin de les rendre plus intéressant financièrement.

- Compléter l'offre des distributeurs de produits neufs par des produits d'occasion / anciennes collections

Un commentaire propose de créer une obligation pour les distributeurs de vendre également des produits d'occasion, en dédiant par exemple 5% des linéaires des distributeurs à la vente de produits d'occasion. Un autre commentaire propose que les magasins de vêtements allouent 20% de rayons pour les anciennes collections.

- Développer les réseaux d'échange sur le upcycling / pour le réemploi et la réutilisation

Un avis estime que « *Les réflexions de recyclage voire d'upcycling sont trop atomisées dans les réseaux d'échanges et pas assez calculés en terme d'effet écologique* », et souhaite le développement d'une plateforme (type wikipédia) capitalisant les différentes initiatives/réflexions sur le up-cycling et le calcul de leur empreinte environnementale).

Un autre avis propose la mise en relation de particuliers pour la récupération des surplus de produits de bricolage (peinture, vernis, etc) : « *Lorsque nous bricolons il nous reste toujours des fonds de peinture, vernis, et autre produits de décoration. Il pourrait y avoir un site privé ou public pour permettre à chacun de référencer les produits [...] soit pour donner soit pour échanger des couleurs par exemple* ». D'autres avis vont dans ce sens, évoquant des plateformes de mise en relation de professionnels. « *Une plateforme d'échanges permettrait la mise en relation d'industriels et aiderait à passer du statut de déchets à un statut de co-produit. Cette initiative permettrait de réduire la quantité de déchets générés par les industriels, et favoriserait la réutilisation* ». Un commentaire propose que cela soit possible dans les déchèteries.

Un commentaire souhaite le développement de lieux de mutualisation d'équipements et d'objets pour « *offrir une alternative concrète et simple à la possession et à l'achat, via des lieux de mutualisation d'objets (associatives ou autres), au plus près de chez soi (pied d'immeuble, locaux...), où on pourra les emprunter. Un concept qui a fait ses preuves outre-Atlantique, outre-Manche, en Suisse, et commence à se développer en France* ».

- Favoriser la récupération de matériaux de construction / équipements de bricolage

Un commentaire suggère de développer des pratiques de déconstruction préservantes (démontage des cloisons plutôt que de les casser) et d'inciter les entreprises à les réemployer.

Un commentaire suggère la mise en place de filière de réparation, fondée sur du travail d'insertion, en vue du réemploi de l'outillage électroportatif à travers la location et la vente de pièce détachées.

- Faciliter le geste de tri pour favoriser le réemploi/ la réutilisation.

« *Il est important de rendre accessible à tous des points de collecte sur la voie publique pour rapporter les objets du quotidien : les emballages en verre réemployables, les équipements defectueux mais réparables, etc.* ». « *Il serait déjà bien que nous puissions jeter séparément déchets de bois, de plâtre, de mâchefer, de carrelage, etc.* ».

« *Encore un trop grand nombre de linge part à la poubelle, bien souvent en excellent état, gâchant des matières naturelles et générant des déchets synthétiques toxiques. Les quantités gaspillées sont astronomiques [...] mais les conteneurs à linge trop rares et trop opaques sur leur fonctionnement* ».

Un commentaire souhaite que les déchèteries ou davantage de points de collecte permettent une séparation préservante et plus fine des différents objets réparables et réutilisable.

- Développer davantage des filières pour récupérer et réutiliser les composants des produits mis au rebus.
- Définir des objectifs sur la vente des produits récupérés.



- Etendre les délais pour le retour en magasin des surplus de matériel de bricolage, assouplir les moyens de preuve

« Parfois les délais sont courts comme pour les matériaux de construction de un mois dans certains points de vente alors il vous reste sur les bras des profilés, carrelage ou autre inutilisable [...] Allonger le délais possible de retour marchandise Assouplir le moyens de preuves quant parfois nous n'avons plus le ticket de caisse ou facture, Permettre le retour marchandise d'un autre point de vente de la même chaine ne faisant pas le produit etc. Cela permettrait de réduire le gaspillage d'une grande quantité de produits ».

B) Les conclusions des évènements portant sur le réemploi et la réutilisation

1) Webinaire organisé par le S3PI de l'Artois

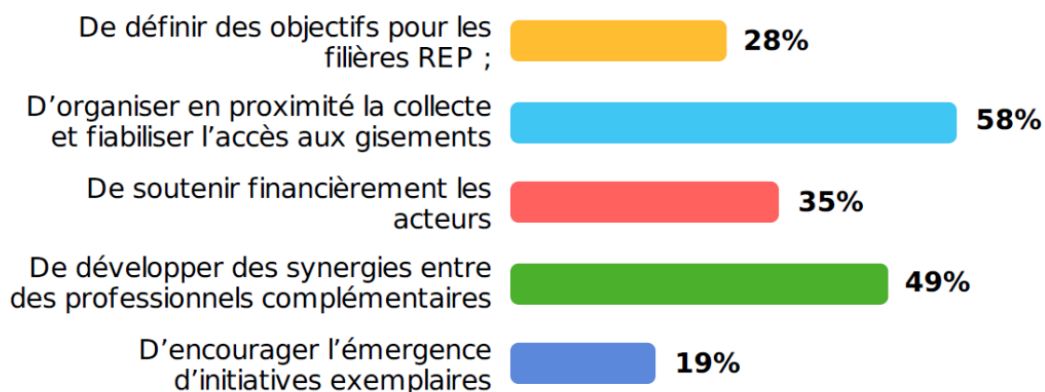
Le second temps du webinaire du 30septembre était consacré aux mesures favorisant le réemploi / la réutilisation des produits. Les participants (plus d'une centaine) ont fait part des mesures qu'ils jugeaient prioritaires, énoncé les freins et limites au réemploi/réutilisation puis identifié des leviers complémentaires pertinents à mobiliser.



Débat interactif 2 : Réemploi et réutilisation

Question 1

5 - Selon vous, développer le réemploi et la réutilisation nécessite principalement : (2 choix possibles)

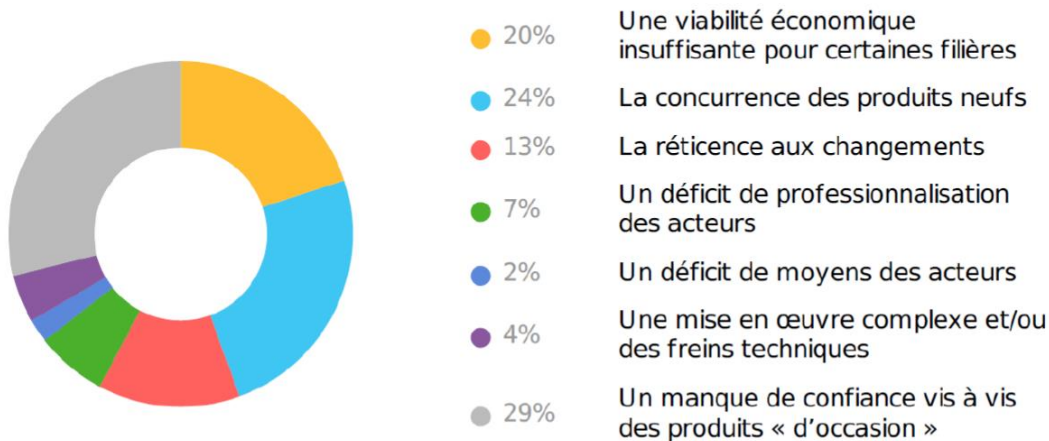




Débat interactif 2 : Réemploi et réutilisation

Question 2

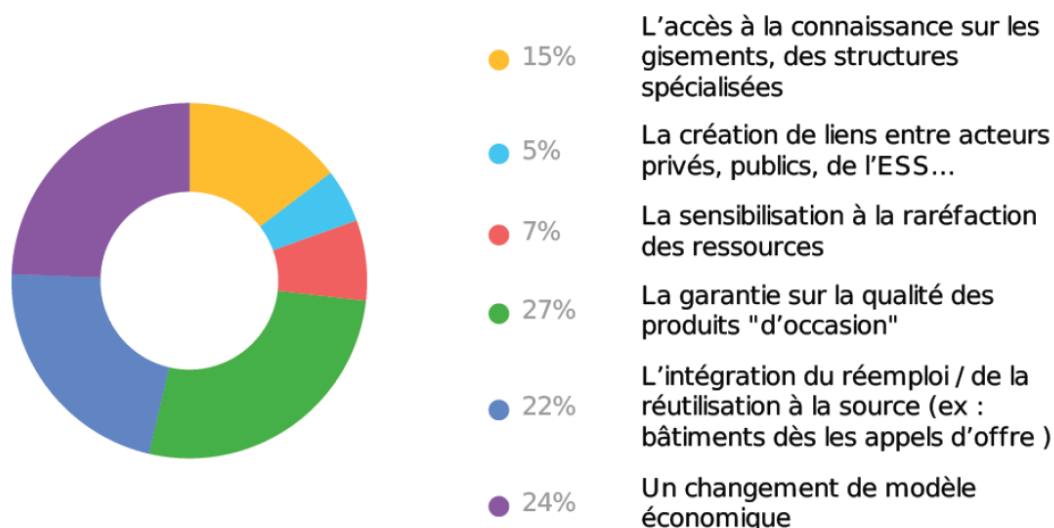
6 - Pour vous, le principal frein au réemploi et à la réutilisation est : (1 choix possible)



Débat interactif 2 : Réemploi et réutilisation

Question 3

7 - Pour vous, le principal facteur de réussite en matière de réemploi et de réutilisation est : (1 choix possible)





Débat interactif 2 : Réemploi et réutilisation

levier de la commande publique	Eviter les mélanges de matières	Recentraliser les filières de recyclage et récupération/réparation	Sensibilisation des plus jeunes par les programmes scolaire pour changer les mentalités
Créer ou développer un indice de ré-emploi / réutilisation	Changer de regard sur l'achat de produit d'occasion qui n'est pas "socialement" inférieur	Informé, informé, informé	TVA à taux réduit pour les produits utilisant la ré utilisation ou le ré emploi de matière première
La standardisation	accès au déchetterie	Obliger les metteurs en marchés à proposer des solutions de réparations locales	Imposer aux industriels de proposer des tarifs attractifs et non dissuasifs en cas de panne (acheter neuf ne doit plus être promu)
Détaxer le produit ou soutenir financièrement le consommateur	Etudier les filières de réemploi: quels sont les impacts liés à celles-ci (verre...) et les choisir correctement	amener à la montée de compétences des acteurs de l'ess	Pourcentage obligatoire dans les AO
Developper les métiers de la réparation	Détaxer tout achat de seconde vie dans un premier temps	Le développement et la mise à disposition d'outils spécifiques, comme ACTIF (outil CCI), afin de géolocaliser la ressource et créer des synergies.	Faire en sorte qu'un produit réparé coute nettement moins cher qu'un produit neuf
outil de connaissance des gisements locaux	collecte préservante	Obligation d'un part de réemploi dans les productions	Développer la traçabilité et la connaissance des produits
Un marketplace des ressources /équipements disponibles	Créer des filières de retrofit (en lien avec les filières REP ?)		

Contributions sur l'axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

Cet axe comporte des mesures visant à réduire la consommation de produits à usage unique, dont ceux en plastique à usage unique. Il intègre des mesures de lutte contre le gaspillage y compris contre le gaspillage alimentaire.

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

4.1 Réduire les produits à usage unique

- ⊙ 4.1.1 Développer la vente en vrac et inciter à l'usage de contenants et d'emballages réutilisables dans les commerces
- ⊙ 4.1.2 Réduire les emballages jugés excessifs en impliquant les consommateurs
- ⊙ 4.1.3. Engager les secteurs économiques à réduire l'usage unique dans le cadre d'accords volontaires (vente à emporter, restauration livrée, évènementiel)
- ⊙ 4.1.4 Interdire les produits en plastique à usage unique lorsque des alternatives sont disponibles, présenter à la vente les fruits et légumes sans conditionnement en plastique,
- ⊙ 4.1.5 Réduire la consommation de bouteilles de boissons en plastique, notamment dans les établissements recevant du public (ERP), les locaux professionnels ou dans le cadre d'évènements culturels ou sportifs
- ⊙ 4.1.6 Investir pour la réduction, le réemploi ou le développement de solutions de substitution pour le plastique

4.2 Limiter les impacts environnementaux associés à la production et la consommation de produits contenant des matières plastiques

- ⊙ 4.2.1 Interdire progressivement les microplastiques ajoutés dans les produits



- ⊙ 4.2.2 Prévenir les pertes de granulés dans l'environnement au stade de la production, manipulation et transport
- ⊙ 4.2.3 Prévenir les pertes de microfibres en plastique issues du nettoyage des textiles

4.3 Agir contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire

- ⊙ 4.3.1 Accompagner des opérateurs de la chaîne alimentaire soumis à l'obligation de réaliser un diagnostic du gaspillage et des actions de réduction
- ⊙ 4.3.2 Favoriser le don de denrées alimentaires et la récupération des invendus alimentaires
- ⊙ 4.3.3 Déployer un label national anti-gaspillage alimentaire
- ⊙ 4.3.4 Clarifier les informations sur les dates de consommation des produits alimentaires en développant l'affichage de la mention complémentaire clarifiant la « date de durabilité minimale » (DDM)

4.4 Agir contre le gaspillage des produits non-alimentaires

- ⊙ 4.4.1 Interdire l'élimination de produits non-alimentaires neufs invendus
- ⊙ 4.4.2 Interdire la distribution d'échantillons gratuits dans le cadre de démarches commerciales, sauf demande des consommateurs
- ⊙ 4.4.3 Réduire les imprimés publicitaires non sollicités
- ⊙ 4.4.4 Mettre en place des campagnes de communication à destination du grand public pour sensibiliser à la prévention des déchets, y compris de prévention des dépôts sauvages

A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale

Les citoyens étaient invités à :

- Identifier les mesures de cet axe jugées comme les plus importantes,
- Donner leur avis sur l'ambition et les conditions de réussite des mesures.



1) Les mesures jugées les plus importantes



Parmi les mesures jugées les plus importantes figurent :

- 4.1.1 Développer la vente en vrac et inciter à l'usage de contenants et d'emballages réutilisables dans les commerces
- 4.1.4 Interdire les produits en plastique à usage unique lorsque des alternatives sont disponibles



2) Appréciation des mesures

- Les avis sur l'ambition des mesures sont contrastés.

Plusieurs avis (8) estiment que les mesures de l'axe 4 sont cohérentes, présentent une ambition satisfaisante et sont assez facilement réalisables. Un des commentaires insiste sur le fait que « *les ambitions des mesures sont bonnes car elles couvrent plusieurs domaines : impacts environnementaux, gaspillage alimentaire, gaspillage de produits non-alimentaires. De plus, elles sont tout à fait réalisables par tous et elles sont réfléchies de sorte à ne pas en demander "de trop" au public qui pense parfois que c'est trop long ou bien que ça ne changera rien aux problèmes* ». Deux d'entre eux indiquent qu'il conviendra de préciser les résultats à atteindre et renforcer les mesures au fil du temps ou sanctionner si les résultats ne sont pas à la hauteur.

2 commentaires estiment que les mesures sont très ambitieuses mais possibles / faisables. 1 commentaire estime que l'ambition des mesures proposées est trop élevée et imparfaitement réalisable. Un commentaire rappelle que les « *objectifs pourraient apparaître inatteignables mais nous n'avons plus le choix. Lors des défi Familles Zéro Déchet, des familles ont en moyenne diminué leurs déchets de 25% à 50%* ».

L'échéance 2014 pour la sortie des emballages en plastique à usage unique est jugée trop lointaine (3 commentaires). « *Combien de tonnes de déchets, plastiques et matières polluantes seront déversées à la mer d'ici 2040 ? L'ambition c'est choisir un délai d'application des lois en cohérence avec les enjeux environnementaux, alarmants : Des experts et associations/ONG travaillent sur ce thème et peuvent donner des délais pour conserver la résilience des écosystèmes marins* ».

En termes de réduction des emballages plastique, un commentaire propose de retenir : « *diminuer de 50% les emballages plastiques d'ici 2025* ». Un autre propose : « *Obliger les fabricants à réduire de 20% ans jusqu'à 2025 le tonnage d'emballage mis sur le marché ainsi que les produits fabriqués à base de plastique (100% plastique recyclé d'ici 2050). Pour les fabricants, il s'agit de penser les emballages sans matériau fossile et sans produit chimique. Avec un cycle de vie le plus faible possible* ».

Plusieurs mesures sont identifiées comme insuffisamment ambitieuses compte-tenu des enjeux environnementaux :

- Les accords volontaires prévu à la mesure 4.1.3
- La suppression des emballages des fruits et légumes frais non transformés est assorties de trop nombreuses exemptions.
- Il faudrait plutôt interdire les emballages excessifs que mettre en place la mesure 4.1.2 (dispositif de signalement des emballages excessifs impliquant les consommateurs), selon 2 commentaires
- La mise en place de campagne de communication (mesure 4.4.4) est jugée sans ambition. « *Elle culpabilise les utilisateurs et consommateurs, en tension et impuissants car plongés dans une ambiance de surconsommation. Cette mesure doit s'appliquer plutôt à diminuer l'omniprésence des publicités, à réduire les lieux où il est possible d'en diffuser et à l'orienter sur des entreprises locales et des activités non polluantes* ».
- Interdire les bouteilles en plastique dans les ERP (plutôt que d'en interdire la distribution gratuite, mesure 4.1.5), selon 2 commentaires
- Interdire les imprimés publicitaires non sollicités plutôt que renforcer le dispositif du « stop pub » (mesure 4.4.3), selon 2 commentaires

Ces différents avis penchent pour des interdictions plus systématiques de certains produits jetables plutôt que des mesures visant leur réduction progressive.

- Plusieurs commentaires favorables au renforcement des contrôles et des sanctions en cas de méconnaissance des interdictions de certains produits à usage unique

« Associer des sanctions au non-respect des interdictions de plastique ». « Selon moi, les producteurs doivent davantage se faire contrôler et moins produire de plastique. Tandis que les personnes qui consomment doivent à leur tour essayer de limiter les consommations excessives ». « Pour débiter, il faudrait sanctionner pour le non-respect des règles et valoriser les personnes les respectant ». « L'Etat doit affirmer la règle de la réduction à la source par la loi et des moyens concrets de contrôle des actes des producteurs de futurs déchets. Pas par des moyens incitatifs ou des "repères" pour le consommateur car ce n'est pas à eux de porter cette responsabilité ».

Un commentaire estime que les mesures *« doivent être appliquées strictement »* mais que des mesures d'accompagnement sont à prévoir pour en faciliter la mise en œuvre *« la valorisation d'apporter ses propres contenant dans les supermarchés, multiplier les points de collecte des invendus pour qu'ils soient faciles d'accès, agrandir les rayons de ventes en vrac pour avoir plus de choix, mettre à disposition des gourdes ou des poubelles de verres dans les établissements qui favoriseraient les bouteilles en verre ou les fontaines à eau, etc. ».*

- Plusieurs commentaires insistent sur les différentes mesures du plan doivent s'accompagner de larges campagnes de sensibilisation et de communication

« Selon moi pour que ces mesures aient un réel impact il est nécessaire d'inciter le plus de personnes possible grâce à des publicités, des affiches ». « Selon moi, pour que ses mesures réussissent, il faut que le grand public soit accompagné dans la démarche de lutte contre le gaspillage grâce à de larges campagnes de communication et d'aide afin que tout le monde puisse se sentir concerné et puisse participer ».

- Plusieurs commentaires appellent à une vision holistique de transition de nos modes de consommation / nos modes d'habitats

« Emballer le moins et le mieux possible n'a de sens que si on assortit cette volonté d'un réel et urgent changement de nos modes de vie et de pensée: achats, déplacements, type d'économie etc. »
« L'autonomie alimentaire des écovillages au travers des jardins, permaculture, élevages et circuits ultracourts contribuent à la lutte contre le suremballage et réduit la problématique des déchets, notamment aussi avec le compostage, l'usage de toilettes sèches... C'est aussi un modèle inspirant pour sortir de la surconsommation et redonner de la valeur à chaque bien avec plus de sobriété ».

Des commentaires insistent sur le lien entre habitat et production de déchets.

3) Sur le contenu de certaines mesures

- Développer la vente en vrac et inciter l'usage de contenants et d'emballages réutilisables (4.1.1)

- Associer un suivi, des mesures d'accompagnement et des sanctions aux obligations de vente en vrac
- Former et accompagner les commerces dans leur obligation d'accepter les contenants réutilisables.
- Identifier les commerces qui proposent de la vente en vrac, qui proposent des contenants réemployables, proposent emballages consignés

- Engager les secteurs économiques à réduire l'usage unique via des accords volontaires (4.1.3)
« Pour que les plans d'actions volontaires soient efficaces, il faut que le gouvernement valorise les bonnes pratiques et dénonce les entreprises qui ne jouent pas le jeu ou font du green washing ».

- Interdire les produits en plastiques à usage unique lorsque des alternatives existent (4.1.4).



- « Interdire les bouteilles plastiques, qui peuvent être remplacée par des bouteilles en verres consignés ou bidon de 5l consigné ».
- Interdire plus largement les plastiques à usage unique (notamment secteur agroalimentaire) (plusieurs commentaires en ce sens)
- Clarifier les informations sur les dates de consommation des produits alimentaires en développant l’affichage de la mention complémentaire clarifiant la « date de durabilité minimale » (DDM), 4.3.4

Plusieurs commentaires pointent l’incidence de la méconnaissance des dates de péremptions sur le gaspillage alimentaire. *« Depuis 2015 (et même avant), les collectivités alertent sur leur incompréhension sur les emballages, alors qu’il serait si facile d’ajouter "Meilleur avant le ..." au lieu de DDM. Il faut s’inspirer de l’exemple anglais avec le "Best before" et ça fonctionne ». « Il faudrait clarifier les informations sur les dates de péremptions des produits alimentaires en développant l’affichage de la mention complémentaire clarifiant la DDM car beaucoup de gens jettent les produits pensant que ce n’est plus bon alors que ce n’est pas le cas ».*

Un commentaire estime que la réglementation devrait également évoluer pour certains produits disposant d’une DLC, notamment pour les produits fermentés, yaourts (extension ou suppression de la DLC pour certains produits).

- Interdire l’élimination de produits alimentaires invendus (4.4.1)
« Assurer le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets dans l’interdiction d’élimination des invendus ».

- Réduire les imprimés publicitaires non sollicités (4.4.3)
Un commentaire souhaite la généralisation du « Oui Pub » si l’expérimentation est probante. Plusieurs commentaires auraient souhaité une interdiction de la publicité non sollicitée.

- Réduire la publicité adressée, permettre aux particuliers de signifier facilement leur opposition à recevoir du courrier publicitaire.

- Mettre en place des campagnes de communication sur la prévention des déchets (4.4.4)
Plusieurs commentaires proposent d’orienter les messages de sensibilisation sur :

- *« Il faut communiquer sur le 0 déchet, sur des changements de pratiques de consommation, rendre attractif le "faire soit même" plutôt que l’achat instinctif de nouveaux biens de consommation ».*
- *« Communiquer sur moins d’achat pour moins de gaspillage. Voir une citation de Cabrel " le bonheur c’est pas d’en avoir plein les placards! Les médicaments = moins d’emballage pour des petites quantités! Le textile = avoir 10 t-shirt à 6€ ou 4 à 20€ ! »*
- *« Mettre en face la dangerosité pour la santé des déchets »*
- *Campagnes de sensibilisation sur les bienfaits et avantages de l’achat de produits en vrac*
- *Informers le grand public sur l’intérêt de ramener les médicaments non utilisés en pharmacie*

Plusieurs commentaires proposent d’autres moyens de sensibilisation des citoyens-consommateurs. *« Il serait nécessaire de sensibiliser les gens pour lutter contre le gaspillage en mettant en place des oeuvres montrant l’impact du gaspillage et des déchets au sein de notre société, de montrer différents pays qui n’ont pas accès à l’eau ou encore à de la nourriture et qu’il est donc important de donner valeur à ces choses qui sont pour nous banales mais pour d’autres précieuses.*

« Organiser des journées ramassage de déchets pourrait être tout aussi intéressant ».



« Proposer différents événements aux citoyens désireux de passer le cap du zéro déchet et changer leur mode de consommation : ambassadeurs zéro déchet, formations en ligne, accès à des communautés de bonnes pratiques ».

« Visites de déchetterie pour les enfants, pour se rendre compte de tout ce que l'on jette ».

4) Autres mesures proposées

- Inciter les restaurants à donner leurs invendus ou les surplus de repas.

- Vente des médicaments en fonction des quantités indiquées sur l'ordonnance.

« Donner les médicaments en fonction de la quantité indiquée par l'ordonnance, et non en fonction des packagings des laboratoires ».

- Interdire les barquettes en polystyrène pour la viande, le poisson ou le fromage à la découpe. Interdire les barquettes plastiques contenant les sandwich, salades et repas à emporter.

- Développer les réseaux de partage d'objets et de services, la location

- Encadrer la publicité

« Un encadrement de la publicité et une réduction de la publicité visible doit accompagner ce programme: ne pas faire appel aux pulsions d'orgueil des gens, les poussant à renouveler des choses qui fonctionnent (vêtements, téléphones, électronique) ». « Les publicités de tous ordres continuent d'aller bon train, souvent en totale contradiction avec l'idée même de réduire nos déchets (de toutes sortes). Un "en même temps" qui frise la schizophrénie ». « Contrôle et sanctions plus sévères sur les publicités mensongères ou trompeuses en matière d'écologie ». « Interdire la publicité à destination des enfants ». Plusieurs autres commentaires rappellent l'injonction à consommer portée par la publicité et à renouveler régulièrement les biens de consommation.

- Taxe sur les emballages

Plusieurs commentaires proposent de taxer les emballages (taxe sur le consommateur, taxe répartie entre le producteur et le consommateur)

Un commentaire propose que les taxes soient proportionnelles à la quantité de déchets qui sera produite, ainsi que des taxes spécifiques pour les emballages individuels et pour les emballages de transport utilisés dans la vente à distance.

- Inciter au développement aux emballages compostables en compostage domestique (incitation, soutien, obligation)

- Réduire la TVA sur les produits éco-responsables (déchets réduits, emballage recyclable, circuit court)

- Suppression des emballages promotionnels

Un commentaire souhaite la suppression des emballages promotionnels, qui est une source de sur-emballage. « L'une des aberrations les plus courante, dans les hypermarchés, sont les promotions qui génèrent du sur-emballage (lots de plusieurs paquets). Non seulement ces promotions devraient être interdites, mais tout produit déterminé comme suremballé ne doit pas pouvoir être mis en valeur par un prix attractif. Reste à définir le terme de suremballage, et ne pas avoir peur de l'ambition ! »



- Réduire / supprimer certains types d'emballages.
 - Réduire les emballages de livraison/transport, les limiter aux seuls impératifs de protection. Réduire les emballages de transport des fruits et légumes, utiliser des cagettes réutilisables.
 - Supprimer certains emballages secondaires, jugés inutiles (ex : yaourts).
 - Privilégier la vente à l'unité plutôt que la vente en lot (un commentaire apparente la vente en lot à de la vente forcée)
 - Interdire les emballages pour les produits biologiques
 - Donner le choix de l'emballage ou interdire certains emballages en plastique dans certains commerces (ex : fleuristes).
- Porter une égale attention à la réduction de l'ensemble des emballages, qu'ils soient en plastique, en papier ou carton.

Un commentaire évoque à ce titre les « tensions sur le marché de la pâte à papier et donc du bois en ce moment, du fait de la recrudescence des jetables papier ou carton, et de toutes ces commandes en lignes, Amazon et ses filiales qui consomment énormément de carton ».

- Développer la consigne

Plusieurs commentaires sont favorables au développement de la consigne :

« Créer de nouvelles filières pour la production et le réemploi d'emballages durables (consignes...) ».
 « Lancer des financements pour que les entreprises puissent investir dans la consigne et le réemploi.

D'aucuns des avis sur le sujet propose la consigne pour les bouteilles en plastiques, des bouteilles en verre, les canettes en aluminium. « Développer la consigne des bouteilles plastiques, ce qui a réduit massivement la pollution au plastique et les coûts de ramassage des déchets ». « La consigne des bouteilles en verre économise 90 % de CO2 par rapport au verre neuf et 70% par rapport au verre recyclé ». « Loin d'un retour en arrière, allier les moyens d'aujourd'hui (commande sur internet, sms de livraison) et la livraison et la reprise de bouteilles en verre consignées. De vraies diminutions d'utilisation d'énergie, d'eau, de CO2 émis ». « Si les canettes en aluminium usagées étaient rachetées, même à un prix minimum, on les verrait rapidement disparaître des trottoirs et bords de route ». « Consigner les contenants (verre, alu, plastique) ». « Faire un plan ambitieux de remise en place des consignes de verre pour la crèmerie. Le traitement des emballages en verre consignés serait locale (échelle d'un département ou d'un bassin de vie) mais resterait uniforme dans l'ensemble de la France. A étendre ensuite à différents secteurs : brasseries françaises, jus de fruits ».

D'autres proposent également la consigne pour les contenants utilisés dans la restauration à emporter ou pour les emballages de transport.

Enfin un commentaire propose de développer la consigne pour les boîtes de médicaments (pour les maladies chroniques).

- Opérer une remise lorsque le client apporte son propre contenant pour la vente à emporter
- Standardisation des emballages / exigences sur les emballages

Plusieurs avis souhaitent une harmonisation des emballages (pots en verre par exemple) pour favoriser le réemploi. Un avis propose que les emballages mis sur le marché respectent un cahier des charges sous peine de pénalités.

- Prévention des déchets pour les événements sportifs.

Un commentaire souhaite que les JO 2024 soient exemplaires en matière de prévention et gestion des déchets (fontaines à eau, produits écologiques pour les événements sportifs, kit de vaisselle réemployable, etc.)



Un avis suggère que « *les organismes, tels que fédérations, organisateurs d'évènements, associations, clubs sportifs, recevant des subventions publiques doivent élaborer un plan de réductions des déchets. Ce plan doit concerner l'activité courante, mais aussi la tenue d'évènements sportifs, culturels, festifs* ».

- Limiter (voire interdire) d'autres produits jetables (piles jetables, objets jetables).

Plusieurs commentaires reviennent sur les piles jetables (proposition d'interdire les piles jetables, d'interdire les piles scellées dans certains appareils).

Plusieurs commentaires souhaitent l'interdiction des cigarettes électroniques jetables.

Un commentaire regrette l'apparition de produits jetables (lampes à led jetable) alors qu'il est possible d'utiliser des lampes à ampoule à led remplaçables.

- Interdire les couches contenant du plastique
- Interdire les filtres à cigarettes contenant du plastique
- Favoriser l'implantation d'associations zéro déchet dans les zones non couvertes
- Créer un jury pour récompenser les produits « zéro déchets ».
- Inciter à la mise à disposition de produits sous forme solides (produits d'hygiène et d'entretien)
- Développer le compostage domestique, compostage collectif en pied d'immeuble, les jardins partagés pour diminuer les déchets alimentaires (plusieurs commentaires)

Un commentaire regrette que le PNPD ne contienne pas de mesure sur le compostage des déchets alimentaires et souhaite que l'Etat accompagne les mesures prises par les collectivités en matière de compostage (individuel ou collectif) et la collecte des biodéchets.

B) Les conclusions des évènements portant sur la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets

1) Atelier participatif à St Sébastien sur Loire (44) dans le cadre du festival culinaire "Franquettes 2021"

L'atelier du 4 septembre consacré aux mesures du PNPD sur la réduction des produits à usage unique a permis d'engager la discussion avec le public sur les conditions de réussite des mesures de prévention des déchets. Les participants étaient également amenés à se prononcer sur les messages de sensibilisation du public en faveur de la prévention des déchets.

A. Réduire ses déchets : quelles conditions de réussite ? Quels obstacles ?

À l'échelle individuelle, les participants constatent beaucoup de volonté et de petits pas. Des freins à l'action existent cependant : parmi ces freins, le prix et le manque de temps sont très souvent cités.

Verbatim de participants :

« *Les petites boutiques vrac, c'est encore trop cher* »

« *Bien se nourrir ne devrait pas être un privilège de riches* »

« *J'aimerais aller à l'AMAP mais je travaille à 1H de route, mes horaires ne collent pas* »

« *Tout faire est impossible, il faudrait un mi-temps rien qu'à la réduction de nos déchets tant cela demande d'organisation et d'effort pour ne pas succomber à la praticité du supermarché, du déjà préparé et du sur-emballé* »



Dans certaines situations, notamment lors des événements, des obstacles pratiques se posent : une participante au festival Franquette explique par exemple qu'elle a apporté ses propres couverts et contenants, mais le festival n'offre pas de point d'eau pour permettre de faire sa vaisselle.

Parmi les actions menées au quotidien, les participants ont cité plusieurs pratiques :

- La consommation en vrac

L'achat de produit en vrac est une pratique plutôt connue et expérimentée par la plupart des personnes rencontrées sur le stand. Cependant, la consommation en vrac est aussi pointée comme une des actions les plus compliquées à mettre en place.

Parmi les contraintes identifiées par les participants :

- Le prix pratiqué : le vrac est encore trop peu abordable. Les participants s'interrogent : « à cause d'un effet de mode ? » ; « ça n'est pas logique que ce soit beaucoup plus cher sans les emballages ».
- La localisation géographique : souvent présentes dans les centres-villes, les épiceries en vrac sont compliquées d'accès aux personnes habitant aux alentours des villes, ou en campagne.
- L'organisation personnelle et la question du temps : il est compliqué d'aller dans plusieurs lieux de ventes chaque semaine (supermarché, marché, coopératives, épicerie vrac, etc). Ces lieux de ventes sont rarement au même endroit : « Faudrait-il proposer des lieux qui regroupent une offre variée ? Plus pratique pour tout acheter en même temps ».
- Le manque d'offre : Certaines personnes souhaiteraient que les supermarchés soient obligés de proposer une offre de vrac plus importante, à des prix abordables. Le vrac pourrait aussi être mis davantage en avant dans les supermarchés, certains s'y mettent mais ça dépend beaucoup des enseignes.

Parmi les autres pratiques de réduction des déchets citées par les participants, on trouve :

- L'achat de seconde-main

Pour les participants, la prévention des déchets c'est aussi éviter d'acheter neuf, réutiliser. Les personnes passées au stand disent acheter de plus en plus de seconde main, notamment pour les vêtements et accessoires. L'achat de seconde main est notamment très répandu chez les jeunes : « Moi, je sélectionne mes vêtements sur Vinted et ensuite je demande à mes parents si je peux les acheter. Du coup, on ne traîne pas trop dans les boutiques avec les amis »

- Le compostage

La pratique du compostage n'est pas toujours facile en appartement, mais il y a une grande volonté de la part des consommateurs et consommatrices : il serait nécessaire que les territoires rendent encore plus courante la pratique du compostage collectif et communiquent dessus.

B. La prévention des déchets : aller plus loin, plus vite !

- Échelle individuelle versus échelle globale

En réaction aux mesures sur la réduction des produits à usage unique du PNPD qui leur étaient présentées, beaucoup de participants pointent le décalage entre les efforts individuels et les efforts demandés à la grande distribution, l'industrie, les entreprises de l'agro-alimentaire... Ils et elles font le constat qu'on en demande beaucoup aux particuliers, mais cela crée une grande frustration face à ce qu'il est encore possible de produire et de vendre.

En effet, la volonté individuelle est souvent freinée par l'offre proposée : « Parfois on n'a pas le choix » ; « Si on veut du bio, du local, du zéro-déchet, du sain, c'est très compliqué. » ; « Je voulais acheter du lait, et toutes les bouteilles étaient en plastique ».



- Un besoin de prendre des mesures coercitives

Pour les participants, les mesures présentes dans le PNPD semblent souvent trop « molles », encore basées sur le volontariat et l'incitation : « *On a plus le temps* » ; « *Il faut aller plus vite !* » ; « *La police devrait pénaliser les pollueurs plutôt que mettre des PV de stationnement : c'est quand même plus grave !* ».

Beaucoup de personnes souhaitent plus de coercitif, de taxation, de contrôles : « *je ne fais pas grand-chose individuellement j'avoue, mais c'est trop difficile de se contraindre soi-même : le jour où l'État impose des contraintes, je soutiendrai oui* ».

De plus, les participants constatent que les mesures d'interdiction semblent souvent se limiter au plastique, sans aller plus loin dans l'interdiction de toute forme d'emballage à usage unique, et de déchets de manière générale.

- Aller plus loin dans les mesures du PNPD

Des exemples de mesures coercitives qui pourraient être mises en place en plus des mesures présentées sont cités par les participants :

- Interdire complètement les emballages inutiles, comme les boîtes en carton autour des dentifrices (« *comment ça se fait que ce soit encore possible ?* »), les fruits et légumes sur-emballés, les paquets de gâteaux individuels, les viandes dans les barquettes polystyrènes (« *pourquoi pas sous vide plutôt ?* »), etc.
- Mettre en place la consigne : pourquoi n'est-elle pas proposée en France comme dans les pays nordiques : la consigne est habituelle, les citoyens ramènent leurs bouteilles sur les points de vente.
- Le dispositif numérique permettant aux consommateurs et consommatrices d'alerter face aux emballages excessifs semble intéressant : « *Au regard de certaines évolutions permises suite à l'utilisation de l'application Yukka, c'est une bonne idée pour dénoncer et permettre, en tant que consommateur, de jouer un rôle moins passif* ».

Pour faciliter la mise en œuvre des mesures de prévention des déchets, les participants proposent de mettre en réseau des initiatives existantes et de mettre en place un outil simple de comparaison / d'aide à la consommation.

C. Quels messages de communication et de sensibilisation pour embarquer le plus grand monde ?

Différents arguments sont avancés par le public pour justifier leur vote appréciatif ou au contraire dépréciatif concernant les campagnes.

Concernant les campagnes globalement les plus appréciées :

- Campagne « méduses – sacs plastiques » (12 gommettes vertes / 2 gommettes rouges) : une campagne qui montre les conséquences néfastes des déchets plastiques, comme la campagne des « méduses – sacs plastiques » est plus impactante selon beaucoup de participants.
- Campagne « Linda, 27 ans, 469 kilos » (6 gommettes vertes / 3 gommettes rouges) : les participants semblent avoir apprécié l'efficacité du message, jugé surprenant et parlant.
- Campagne « Réduire ses déchets, c'est l'affaire de tous » (6 gommettes vertes, 2 gommettes rouges) : les participants ont apprécié la simplicité et la positivité du message.
- Campagne sur le vrac (5 gommettes vertes / 1 gommette rouge) : Une campagne qui nécessite de la réflexion, de se poser devant l'affiche, comme la campagne sur le vrac pour la campagne est efficace car elle permet d'adopter un rôle moins passif. Le concept est apprécié par les participants : « *légère, chouette, étonnante* ». Le fait de montrer concrètement des bocaux permet de comprendre l'action attendue.



Concernant les campagnes globalement moins appréciées :

- Campagne « Régime minceur » (7 gommettes rouges, 1 gommette verte) : Les campagnes relatives au poids, au « régime minceur ». Ces messages renvoient à des représentations stéréotypées et sont proches de la grossophobie. Pour les participants, elles sont incohérentes avec d'autres messages passés sur d'autres sujets.
- Certaines campagnes sont considérées trop « lisses », trop « molles » par certains publics, notamment les plus jeunes. C'est le cas des campagnes « positives » comme « la réduction des déchets c'est l'affaire de tous » (2 gommettes rouges), « je consomme malin, je jette moins » (2 gommettes rouges). Mais la simplicité du message est appréciée par d'autres publics.

Si certaines campagnes sont globalement préférées à d'autres, il y a des différences de points de vue selon l'âge des participants. Le public jeune est globalement plus sensible aux campagnes « chocs », basées sur l'image, avec peu de textes. Les personnes de 40 ans et plus semblent préférer les campagnes plus classiques avec un message clair sur l'action attendue.

Certaines personnes ne semblent pas touchées par aucune de ces campagnes de sensibilisation : « On est noyé sous la publicité et les campagnes de communication » ; « On a besoin d'actions. Pas seulement de communication. »

Une participante trouverait impactant d'avoir des campagnes relatives au pouvoir d'achat, afin de montrer l'aspect économique d'une faible consommation de déchets.

2) Atelier délibératif à Trouville-sur-Mer

L'atelier du 23 octobre portait sur les mesures de réduction de l'usage unique. Les participants sont parvenus à la liste des mesures suivantes :

- Eco-conception :
 - Etudier la mise en place d'une filière de collecte des coquillages afin de pouvoir les intégrer dans la conception de divers produits : lunettes, peintures, pavés, revêtements des routes
 - Médicaments : travailler à organiser la filière de telle manière à ne délivrer que l'exacte dose nécessaire, et sans suremballages (système de piluliers)

- Limiter le recours aux produits à usage unique :

Filière des hôtels-restaurants : mener une réflexion sur la limitation des produits jetables emballés (sucres, amandes, chocolats, gâteaux)

- Règlementer :
 - Etablir un « déchets-score », équivalent d'un nutriscore, indiquant la provenance et la qualité de l'emballage (composition) ainsi que son taux de recyclabilité
 - Etablir un label « vert » pour les commerçants ayant globalement une approche conforme aux besoins de la transition écologique
 - Légiférer pour qu'un produit emballé ne puisse être vendu moins cher qu'un produit équivalent en vrac
 - Mobiliser tant une fiscalité punitive qu'incitative selon les cas
- Avoir des contenants durables :
 - Inciter la grande distribution à accepter que les clients arrivent avec leurs propres contenants
 - Fournir des kits scolaires avec gourde et « lunch box »
- Sensibiliser les différents acteurs :
 - Inciter les citoyens aux bonnes pratiques comme d'avoir systématiquement sur soi un sac de course



- Sensibilisation des commerçants pour qu'ils ne proposent pas systématiquement un sac mais demandent aux consommateurs s'il leur en faut un
- Travailler sur la publicité et les messages institutionnels
- Travailler sur la sensibilisation dès le plus jeune âge (éducation)
- Développer la communication pour que chacun puisse savoir comment agir au mieux dans les différents cas de figure de la vie, et définir les comportements les plus adéquats

3) Ateliers - Métropole du Grand Nancy.

Table 1 : réduire les produits à usage unique

Les principales propositions retenues sont :

- **Prendre en compte le cycle global de vie du produit** avec un « environnement-score » sur le modèle du nutri-score pour permettre aux consommateurs mieux informés de remettre en question certains produits et agir de fait sur les producteurs.
- **Inciter plutôt qu'interdire**, inciter à la disparition de produits non indispensables (ex des coton-tiges remplaçables par un instrument non jetable) comme pour l'interdiction des pailles en plastique qui s'est passée sans problème
- **Éduquer, sensibiliser et être exemplaire** pour appeler des changements de comportements : les enfants bien formés peuvent être de très bons ambassadeurs auprès des adultes et de leur famille. Veiller toutefois à ne pas creuser d'inégalités entre les femmes et les hommes en raison de la charge mentale induite par ces changements de comportement,
- **Travailler sur les coûts**, faire payer plus chers les produits à usage unique en jouant sur le taux de TVA par exemple.

Les autres pistes de réflexion sont :

- **Développer le vrac** et les contenants réutilisables, développer à grande échelle ce qui se fait déjà dans certains commerces (ex vrac pour le lait)
- **Augmenter la publicité pour les produits de substitution** pour faire connaître les pratiques les plus vertueuses (ex publicité faite par les ministères pour reconnaître les produits de remplacements et bonnes pratiques)
- **Réfléchir à la pertinence des produits à usage unique** dans certains secteurs (médical par exemple)
- **Travailler sur la communication** et sur l'image de l'usage unique :
 - exemple : un rasoir peut être utilisé au moins 20 fois, idem pour les masques
 - inciter à consommer l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille de plastique et lutter contre les idées fausses
 - contrer l'image faite par les publicités que « usage unique = jetable » ce qui est faux

Table 2 : limiter les impacts environnementaux associés à la production et à la consommation de produits contenant des matières plastiques.

Les principales propositions retenues sont :

- **Favoriser les changements de comportement** en travaillant sur des actions de sensibilisation et d'information qui permettent à chacun d'être un consommateur éclairé et d'avoir conscience de l'impact de ses actes de consommation tant sur sa santé (ingestion de microplastiques), que sur l'environnement.



- Créer un « déchet-score » sur le modèle du nutri-score, géré par les pouvoirs publics, garants de l'apertinence de l'information fournie.
- Lutter contre le greenwashing qui induit le consommateur en erreur.
- **Contraindre** : Interdire les emballages plastiques individuels (alimentaire - ex : bonbons, non alimentaire – ex : quincaillerie), l'utilisation de goodies, le suremballage.
- Rendre obligatoire l'information sur les impacts environnementaux des produits et les alternatives au plastique.
- Taxer les produits en/ou contenant du plastique afin de les rendre plus chers,
- **Développer la R&D** afin de développer des matériaux sans plastique issu de la pétrochimie ayant des propriétés équivalentes, trouver de nouveaux usages au plastique en réduisant les impacts environnementaux
- **Anticiper le cycle de vie du produit** et imposer la réalisation d'une analyse d'impacts afin de fournir au consommateur une information complète en termes d'impacts environnementaux

Les autres pistes de réflexion sont :

- Allonger la durée de vie des produits : favoriser la réparabilité des produits en rendant disponibles les pièces détachées pendant plusieurs années,
- développer les actions qui visent à prolonger la durée de vie des produits : don, partage, échange.
- Remettre en place la consigne.

4) Ateliers – Eurométropole de Strasbourg

L'atelier s'est déroulé en ligne le lundi 25 octobre, en présence de 18 participants. Les axes de réflexion proposés étaient :

- Comment réduire la production et la consommation de produits à usage unique ?
- Quels messages pour sensibiliser à la réduction des déchets et pour qui ?

Groupe 1 :

Comment réduire la production de produits à usage unique ?

→ À la maison :

- Réduire les emballages et remettre en place la consigne (avec argent en retour),
- Eco-concevoir les emballages (contenant une part de produits recyclés obligatoire),
- Supprimer le principe du « consommable à usage unique » (ex : cartouches d'encre),
- Développer une offre de produits locaux et de saison pour créer du lien avec les agriculteurs et valoriser les biodéchets
- Développer le « fabriqué maison »,
- Trouver des substituts réutilisables aux produits jetables tout en veillant à respecter les règles d'hygiène (exemple : promouvoir l'utilisation de produits menstruels réutilisables comme la cup)
- Permettre aux consommateurs d'utiliser leurs propres contenants.

→ Sur mon lieu de travail :

- Limiter les contenants jetables (bouteilles d'eau, gobelets pour café), changer les contenants jetables pour des contenants réutilisables



- Limiter les objets jetables (critérium ou stylos rechargeables, stock de couverts et contenants pour le repas du midi).

Groupes 2 et 3

Quels messages pour sensibiliser à la réduction des déchets et pour qui ?

→ Les acteurs économiques :

- Les messages devraient veiller en particulier à mettre en avant le retour sur investissement (pour motiver) ainsi que la valorisation de l'image de l'entreprise (pour travailler sur les effets positifs / ne pas culpabiliser).
- Les actions de communications seront grandement renforcées si elles sont accompagnées d'actions de sensibilisation aux évolutions législatives ainsi que de partages d'expériences rendant concrète leur mise en oeuvre.

→ Les citoyens :

- Veiller à ne pas toujours demander plus d'efforts aux citoyens par rapport aux autres acteurs, compte tenu de la répartition de la production de déchets (déchets ménagers = 10 % de la production totale),
- Les enfants sont un vecteur de communication auprès de leurs parents,
- Etre vigilant sur la barrière de la langue pour toucher aussi les personnes étrangères,
- Les campagnes d'information doivent s'appuyer sur tous types de supports à toutes les échelles pour toucher le plus grand nombre ; outre les supports traditionnels, une
- Application mobile pourrait être créée ou une campagne via un bandeau sur la prévention des déchets sur les avis d'imposition
- Un affichage plus voyant pourrait être consacré à la prévention des déchets : « jeter pollue », sur le même mode que les paquets de cigarettes et les « fumer tue »

→ Les associations :

- 2 types de messages possibles : État vers associations / associations vers citoyens
- La sensibilisation des associations par l'État pourrait se faire au travers de forums ou de formations gratuites
- La sensibilisation des citoyens par les associations pourrait se faire au travers d'évènements (exemple : ramassage de printemps) pour lesquels des subventions pourraient leur être accordées par l'Etat,
- Des réseaux pourraient être créés sur le thème de la prévention des déchets à destination des acteurs qui sont au contact du public et qui agissent en complémentarité pour proposer au public une vision globale de la prévention des déchets.

→ Les collectivités :

- Elles sont le relai de l'État auprès de citoyens pour diffuser les bonnes pratiques (ex : kit, guides d'information...),
- Il faut veiller à harmoniser les messages sur tout le territoire national,
- Inciter les collectivités à mettre en place la redevance incitative (facturation au poids des poubelles).

Propositions concernant plusieurs types d'acteurs :

- Différents messages doivent être proposés en fonction des degrés de sensibilisation pour permettre d'initier une démarche de réduction des déchets ou d'aller plus loin pour ceux qui sont déjà sensibilisés ;
- Création d'une agence de la réduction des déchets pour soutenir le changement d'échelle sur cette politique publique ;
- Création d'une grande banque de ressources nationale où chacun pourrait partager ses outils pédagogiques notamment



Propositions concrètes pour une campagne d'information :

- Partir des idées reçues pour démontrer les fausses croyances (exemple : je ne trie pas, toutes les poubelles vont au même endroit),
- Utiliser la nature pour démontrer que les déchets la dénaturent (exemple : animaux + déchets...),
- Présenter des données choc sur le gaspillage alimentaire pour un message percutant,
- Valoriser des actions positives et interpeller la cible du message (Exemple : Je consomme du vrac. Et toi ?/vous ?; les déchets de mon entreprise sont des ressources. Et les vôtres ?...).

Enfin, le message sera utile s'il :

- s'adresse, de façon adaptée, à sa cible,
- n'est pas culpabilisant,
- propose des pistes d'action, amène à réfléchir, se remettre en question, provoque une émotion, est engageant...

Différentes tonalités doivent être utilisées afin de correspondre aux besoins d'interpellation du plus grand nombre.

5) Atelier délibératif - Comment réduire les usages de produits jetables

Le webinaire du 24 septembre était consacré à la réduction des usages de produits jetables. L'atelier délibératif destiné à identifier les mesures jugées importantes pour réduire ces usages.

Enjeux

- Pratique du « sur-emballage » citée comme une pratique à freiner (notamment dans les rayons des magasins de vente au détail, est évoqué l'exemple des fruits et légumes, notamment AB)
- Concernant l'usage unique, l'importance des flux d'emballages en papier/carton est également problématique (pas seulement usages de produits en plastique à usage unique) s, importance des flux également problématique
- Mobiliser les filières REP
- Inciter les consommateurs à réduire les usages de produits jetables
- Tenir compte de l'ensemble des impacts environnementaux des produits (pas seulement émissions de GES)

Difficultés

- Problème rencontré de refus des contenants apportés par les clients dans les rayons des commerces (contexte sanitaire). Ambiguïté des règles qui les autorisent.
- Différentiel de coûts favorable aux produits jetables.
- Réglementation / normes / cahier des charges en matière hygiène (ex : secteur de l'hôtellerie) qui incitent à l'usage de produits jetables.
- Réglementation dans le domaine médical (ex : boîtes à aiguilles).
- Contradiction entre les mesures de prévention et l'extension des consignes de tri pour la valorisation, d'où difficulté à mobiliser filières REP.

Conditions de réussite des mesures du plan

- Mettre en place un dispositif de suivi et/ou de contrôle d'atteinte des objectifs pour garantir l'efficacité des mesures
- Objectif, bilan, sanctions au sein des filières REP – financement de la prévention plus importante par les filières REP



- Accompagnement du secteur du vrac
- Bons d'achat pour le vrac
- Labellisation / mise en valeur d'acteurs engagés dans la réduction de produits à usage unique
- Communication d'outils d'évaluation d'impact environnemental qui tient compte des aspects biodiversité, etc. pas seulement les émissions de GES
- Accompagnement par l'ADEME des entreprises dans la transition

Autres mesures

- Expérimentation à engager dans le domaine médical (ex : boîte à aiguilles réutilisables)
- Allègement de la TVA sur les produits réemployables
- Développement de la consigne pour la restauration rapide, les magasins alimentaires (pour tous les emballages à terme) / généralisation des contenants réemployables

Prospective

Un participant évoque des travaux d'études en cours sur des « crédit plastiques », à l'instar des crédits carbone.

6) Webinaire – Quels messages de sensibilisation des citoyens à la prévention des déchets ?

Le webinaire du 8 octobre était consacré aux messages de sensibilisation des citoyens à la prévention des déchets. Il a pris la forme d'un atelier délibératif visant à mieux cerner les cibles, les vecteurs de diffusion et les contenus des messages de prévention.

Les cibles ?

Il est pertinent de distinguer les cibles (et en conséquence adapter les supports de communication) en fonction notamment de l'âge et des lieux d'habitation.

Quels vecteurs de diffusion ?

Les campagnes institutionnelles nationales sur la prévention aux déchets doivent être complétées d'autres actions de communication et de sensibilisation :

- Education, visites de centres de tri
- Ateliers locaux sur le compostage, gaspillage alimentaire
- Spots éducatifs sur les alternatives
- Investir les espaces publics (message de prévention)
- Mobilisation des associations (ex : prévention des déchets marins)

Quels contenus / messages pour toucher les citoyens ?

- Comment on consomme mieux / on produit moins de déchets (plutôt que d'insister sur « il y a un pb de déchets »)
- Messages à adapter en fonction des types de déchets (emballages, vêtements, cosmétiques, courses du quotidien). Tenir compte de nos achats les plus récurrents
- Impliquer les citoyens, faire adhérer aux changements de comportements
- Présence du plastique dans les océans / perte biodiversité
- Insister sur les économies au niveau des foyers, associées à nos changements de consommation.



- Communiquer sur les nouveaux services (location, etc.), la praticité liée au réutilisable et sur les alternatives (ressourcerie, etc.)
- A partir de la production individuelle de déchets, décliner sur comment agir (consigne, vrac, supprimer les plastiques à usage unique, solutions concrètes)
- Scénarios prospectifs (un monde meilleur), pour se projeter (construire un imaginaire désirable)
- Faire prendre conscience des « dessous » de la gestion des déchets.

Importance d'une certaine récurrence des messages

Registres (incitation, tonalité,...) ?

- Marquer les esprits, urgence à modifier les comportements
- Ludique, incitation, amusés, décalés
- Réalisme

Contributions sur l'axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Cet axe vise à mobiliser les leviers d'action des collectivités locales et de l'État en matière de prévention des déchets, s'agissant des politiques territoriales d'économie circulaire et de planification de la prévention / gestion des déchets et en s'appuyant sur la commande publique éco-responsable.

Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

5.1 Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales

- ⊙ 5.1.1 Accompagner les politiques territoriales en faveur de la prévention des déchets avec le label « économie circulaire »
- ⊙ 5.1.2 Favoriser le retour et l'échange d'expériences entre régions sur le volet prévention des Programmes régionaux de prévention et de gestion des déchets
- ⊙ 5.1.3 Accompagner les collectivités locales qui souhaitent développer la tarification incitative

5.2 Mobiliser les leviers d'action de l'Etat sur la prévention des déchets

- ⊙ 5.2.1 Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans la commande publique, notamment à travers l'achat de matériels et de consommables issus du réemploi
- ⊙ 5.2.2 Mettre fin aux achats d'objets en plastique à usage unique utilisés sur les lieux de travail et lors d'événements
- ⊙ 5.2.3 Favoriser le don de biens et matériels aux associations

A) Les contributions recueillies sur la plateforme nationale

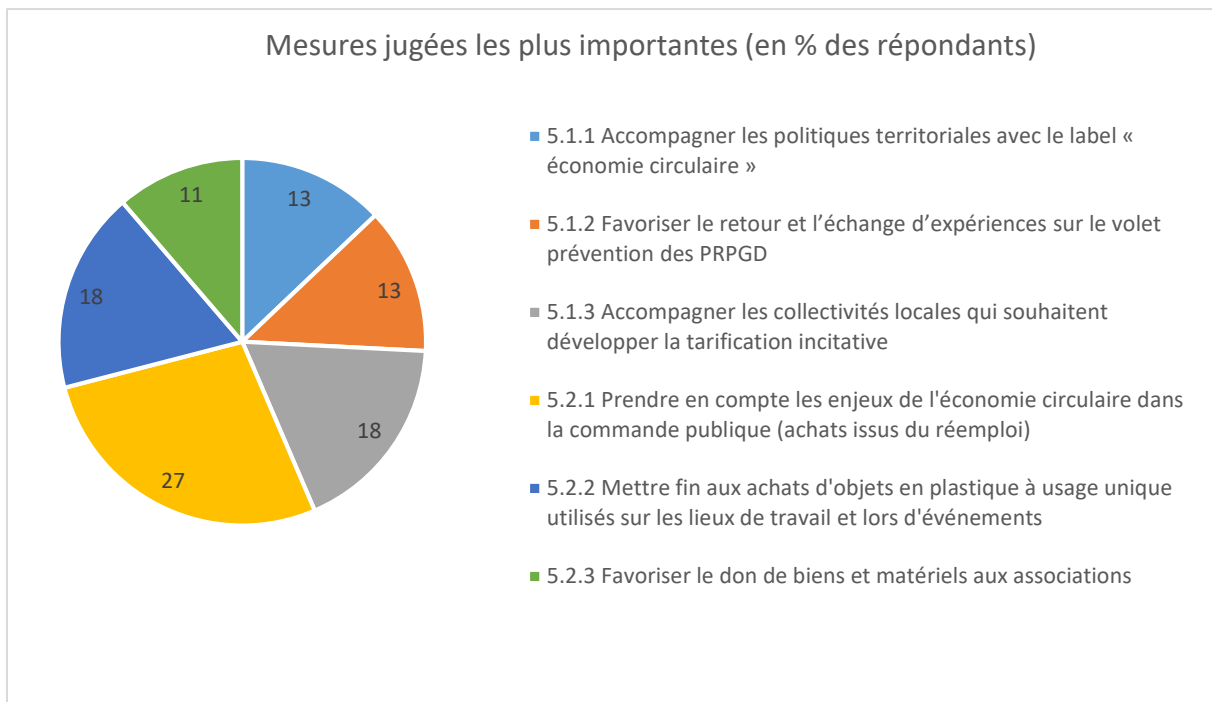
Les citoyens étaient invités à :

- Identifier les mesures de cet axe jugées comme les plus importantes



- Donner leur avis sur l'ambition et les conditions de réussite des mesures

1) Les mesures jugées les plus importantes



Parmi les mesures les plus importantes figurent :

- 5.2.1 Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans la commande publique
- 5.1.3 Favoriser le don de biens et matériels aux associations
- 5.2.2 Mettre fin aux achats d'objets en plastique à usage unique utilisés sur les lieux de travail et lors d'événements.

2) Appréciation des mesures

- Prendre en compte les enjeux d'économie circulaires dans la commande publique (5.2.1)

2 commentaires estiment que le levier de la commande publique est important pour favoriser l'économie circulaire. Elle permet de : « *développer tout un tas d'innovations d'une manière peu coûteuse en faisant participer ses partenaires dans la commande publique d'une manière motivante; cahier des charges audacieux, appel à projet, concours d'innovation, remontée d'innovation locale au nationale, meilleure collaboration des parties prenantes etc...* ». « *Chaque commande publique devrait faire apparaître des demandes d'impact, d'éco-conception, d'amélioration de la durée de vie ... ce qui obligerait les industriels, prestataires de service à s'adapter* ».

- Développer la tarification incitative (5.1.3)

Un commentaire soulève plusieurs difficultés associées à la mise en place de la tarification incitative : « *C'est une mauvaise solution ou alors il faut la gérer très finement (plafond, entreprises et non habitants). Elle risque de faire porter la responsabilité des montagnes de déchets et de pubs qui nous arrivent sans qu'on le veuille aux ménages. Les communes rurales (déchetterie éloignée, habitations plutôt qu'entreprises) vont être les plus pénalisées. Il me semble que c'est un service qui doit rester*

mutualisé tant que les consommateurs lambda n'auront pas le choix que d'utiliser des objets non recyclables, sur-emballés ou que d'être poussés à la consommation car la publicité n'est pas régulée ».

3 commentaires soutiennent le développement de la tarification incitative. L'un d'entre eux souhaiterait que soient détaillées les modalités d'accompagnement des collectivités envisagées. Un commentaire estime que *« Des EPCI en France n'ont pas mis en place de plans de REDUCTION des déchets, pourtant obligatoires depuis 2012. Les consignes d'extension de tri qui sévissent sont contre productives, car elles ne sont pas incitatives à la réduction ».*

3) Autres mesures proposées

- Agir au niveau de la prévention des déchets des travaux publics.

Un commentaire revient sur les quantités de déchets générés par le secteur des travaux publics et la nécessité de repenser l'utilisation des ressources pour les infrastructures.

- Education

« Promouvoir l'économie circulaire dès l'école primaire afin de s'assurer que les jeunes générations soient ancrées dans la démarche et que cela devienne "naturel". Il ne faut pas agir en pompier mais bien en pédagogue d'abord ».

- Favoriser la concertation entre élus, habitants et acteurs économiques au sein des territoires.

« Mettre en place dans chaque territoire des groupes de travail avec des politiques, des habitants, des commerçants, et toutes les parties prenantes pour réaliser des plans d'actions. Il faut une plus grande concertation sur ces questions entre les acteurs publics ».

- *« Mettre en place un outil d'évaluation des actions, projets et politiques à la lumière de l'agenda 2030 qui s'assurera de la compatibilité avec les 17 ODD ».*

- Réforme de la fiscalité des collectivités locales

« Les subventions doivent être données en fonction des efforts faits par les collectivités. Sur certains territoires qui fonctionnent en TEOM, sans Redevance Spéciale, de nombreuses administrations publiques n'effectuent aucun tri et aucunes actions pour réduire leurs déchets (pourquoi s'embêter, s'il n'y a rien à y gagner ?) Rendre de nouveau obligatoire pour les collectivités l'instauration d'une taxation financière incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les établissements exonérés d'office de TEOM (notamment les administrations publiques). Adapter le prix de la Redevance selon les flux collectés pour inciter au tri ».

Contributions sur la prévention des déchets dans les territoires ultra-marins

Un webinaire dédié à la prévention des déchets dans les territoires ultra-marins a été organisé le 20 octobre. Il a pris la forme d'un atelier délibératif pour échanger sur les enjeux, les leviers d'action et les spécificités à prendre en compte dans les territoires ultra-marins pour réduire les déchets.

La synthèse ci-dessous présente les principales conclusions de l'atelier :

- Communiquer sur la prévention des déchets. La communication doit être mieux adaptée aux territoires ultra-marins (utilisation du créole / anglais / langues locales).

Plusieurs relais méritent d'être mobilisés :

- La radio



- Réseaux sociaux
 - Informer dans les quartiers / action sur déchets sauvages
 - Mobiliser les associations de citoyens : bon relai pour parler de prévention des déchets
 - Sensibilisation dans les écoles, programmes pédagogiques sur l'environnement
- Problématiques et spécificités des territoires ultramarins :
- Présence limitée des éco-organismes dans certains territoires, ce qui soulève l'enjeu de la structuration des filières REP (cité notamment : Mayotte)
 - Contexte marqué par l'import de produits et d'emballages / l'export de déchets, un niveau de production industrielle faible, import d'emballages.
 - Tissu de petites entreprises parfois difficile à mobiliser
 - Filière de réemploi des emballages en verre a disparu en Guyane
- ➔ Enjeux :
- Assurer une valorisation locale des emballages
 - Inciter les distributeurs à utiliser des emballages réemployables
 - Définir des standards pour les emballages en verre et en plastique
 - Mobiliser les entreprises ((ex : Forum des Chambres de commerce et d'industrie)
- Chantiers de construction : utiliser des matériaux biosourcés
- Réparation
- Peu de réparateurs dans les DOM (Antilles-Guyane).
- ➔ Intérêt des fonds réparation qui vont se mettre en place.
- Réemploi / réutilisation
- Tissu d'acteurs très faible (notamment de l'ESS). D'où peu de solutions de réemploi faute d'acteurs.
 - Accès difficile au foncier pour des espaces de stockage et de vente.
 - Déchèteries de petite taille : difficile d'avoir des zones de collecte préservante
 - Problématique des chantiers de déconstruction : Pb des déchets dangereux, Filière réemploi à construire
- ➔ Soutiens administratifs et financiers nécessaires
- Des études de faisabilité de recycleries-ressourceries sont en cours
 - Bourse aux matériaux
 - Verre : exemple réutilisation pour travaux publics
 - Massification de flux / faible mobilisation de gisements

Efforts important à fournir (ex en Guyane) car structuration en cours, phase de rattrapage en termes de maillage territoriale des infrastructures de collecte des déchets. Besoin d'organiser des filières

- Plateforme interfilières (ADEME, éco-organismes) :
- Besoin exprimé de retours d'expériences entre DROM-COM.
- ➔ Organiser des webinaires réguliers

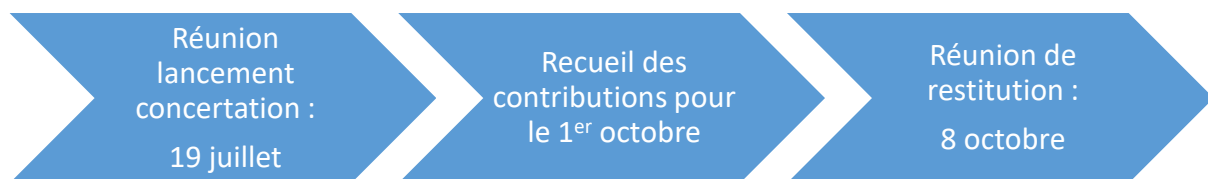


- Question soulevée sur l'application des mesures réglementaires (suppression sacs plastiques, produits en plastique à usage unique)
- Autre enjeu soulevé : Pollutions environnementales, défiance / eau du robinet

IV. Synthèse des avis et des contributions des parties prenantes

Le Ministère de la transition écologique a engagé la concertation des parties prenantes sur le projet de plan de prévention des déchets (PNPD), conformément à l'article L541-11 du code de l'environnement. Cet article prévoit que le plan est établi en concertation avec les représentants des organisations professionnelles concernées, des collectivités territoriales responsables respectivement de la gestion des déchets et de la planification de la prévention et gestion des déchets, des associations nationales de protection de l'environnement, des organisations syndicales représentatives et des associations nationales de défense des consommateurs.

Déroulement de la concertation des parties prenantes



Synthèse des contributions des parties prenantes

La synthèse des contributions des parties prenantes a été présentée lors de la réunion de restitution du 8 octobre. Une vingtaine de contributions écrites ont été transmises au MTE.

1) Appréciations générales sur le plan

Les actions pour réduire la production spécifique de DAE ne sont pas assez détaillées. Il faut prévoir un accompagnement des acteurs pour permettre le développement du réemploi de ce type de déchets, et plus généralement la diminution de leur production.

Une contribution estime nécessaire d'engager en amont un audit quantitatif et qualitatif (volumes de matière, capacités techniques de traitement, atouts et faiblesse, compiler les bonnes pratiques locales en région, prendre en compte les nouvelles technologies de recyclage, projections temporelles à N+10).

Plusieurs contributions portent sur les moyens alloués au plan :

- Associer des moyens conséquents aux actions évoquées au sein du PNPD
- Regret du manque d'ambition et de moyens spécifiques associés à la réalisation des éléments. Quels vont être les montants globaux associés au plan et les moyens d'État spécifiques ?

- Aller au-delà du rappel de la réglementation en vigueur par le biais de mesures concrètes de prévention.
- Analyser le PNPD en considération des emplois dédiés, de leurs évolutions et des besoins de développement en R&D et en filières de formation à renforcer ou à créer pour y parvenir.
- Chiffrer les coûts attendus et les moyens nécessaires pour répondre à son ambition et mettre en œuvre les différentes dispositions qui le composent : identifier les aides existantes (plan de relance, PIA4, dispositifs de l'Ademe). identifier les besoins supplémentaires qui devront être alloués dans les prochaines années aux mesures qui ne font pas encore l'objet de financements.

Evaluation et suivi du plan :

- Identifier les acteurs ou communautés d'acteurs en charge de la réalisation des actions susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs.
- Importance soulignée du suivi du plan et du respect des mesures actées (y consacrer des moyens adaptés). Le suivi du plan devrait impliquer les différents acteurs du territoire, du fait de leurs responsabilités en matière de production actuelle de déchets et concernant la réussite du plan. L'impact actuel et des objectifs assignés aux différents types d'acteurs (entreprises, collectivités, consommateurs, commerçants...) devraient être mis en place.
- Développer des modes d'évaluation des politiques définies et mises en œuvre par ces acteurs.
- Accompagner chaque mesure d'indicateurs de suivi.
- Reprendre les indicateurs prévus par certains textes réglementaires, l'objectif étant de ne pas contraindre les entreprises à remonter des informations complémentaires si ces données sont déjà disponibles ailleurs.
- Poser l'enjeu Santé-Environnement comme indicateur d'orientation du PNPD afin de décloisonner des politiques publiques.

Articulation entre le plan national de prévention des déchets et la planification régionale en matière de prévention des déchets.

- Concevoir le PNPD comme la base d'un dispositif d'accompagnement des habitants, des entreprises et des collectivités locales en région.
- Veiller à la cohérence et à la compatibilité des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets avec le cadre défini au niveau national

Articulation du plan avec les mesures prévues au niveau européen

- Préciser ou prévoir d'adapter le plan en fonction des mesures adoptées au niveau de l'Union européenne. « Pacte vert » (Green Deal) et sa déclinaison au travers du plan d'action économie circulaire.
- Veiller, dans l'attente, à la cohérence entre les dispositifs existants en droit français et leur équivalent européen.

Des contributions reviennent sur 2 éléments clés complémentaires : 1) sensibiliser et former les acteurs, 2) disposer d'une "police" forte et présente sur ce domaine (dont le périmètre d'action est jugé aujourd'hui trop « obscur »).



2) Contributions sur l'Axe 1 : Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

Mettre en oeuvre des modulations des contributions pour favoriser l'éco-conception (1.1.1):

- Plusieurs contributions favorables à des modulations suffisamment incitatives pour avoir un réel impact sur les producteurs et permettre une transformation des produits :
 - o Amplitude des primes et pénalités ;
 - o Assurer une réelle différence entre les primes et les pénalités ;
 - o Pénalités prévues suffisamment élevées.
- L'éco-conception ne se réduit pas à la recyclabilité du produit, mais bien à la réduction des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit depuis sa conception (économie de ressources naturelles et de matières premières) à sa fin de vie, en passant par un allongement de sa durée d'utilisation, sa réemployabilité / réparabilité / réutilisation.
- Modulations à adapter en fonction des catégories de produits. L'incorporation de matière recyclée ou le réemploi d'emballage est plus ou moins complexe selon les produits (ex : produits infantiles). Evolutions technologiques à prendre en compte (ex : recyclage chimique).
- Filière emballages : s'il existe un bonus pour l'utilisation de plastique recyclé, il n'est pas prévu à ce jour de modulations associées à l'utilisation de ces matières renouvelables gérées durablement.
- Proposition de modification de l'intitulé de la mesure : « Mettre en œuvre des modulations des contributions des filières REP [...] pour favoriser l'écoconception des produits, portant notamment sur l'incorporation de matière recyclée et l'emploi de ressources renouvelables gérées durablement ».

Elaborer des Plans quinquennaux de prévention et d'éco-conception commun au sein de chaque filière REP (1.1.2) :

- Plusieurs contributions sont favorables à des plans dotés d'objectifs et de moyens chiffrés clairs sur l'augmentation de la durabilité des produits (ne pas mettre l'accent uniquement sur le recyclage).
- Validation des plans par les pouvoirs publics et la Commission des parties prenantes de chaque filière REP.
- Les plans doivent comprendre des orientations, propositions d'action et partages de bonnes pratiques (notamment pour réduction, réemployabilité et recyclabilité), diffusion aux producteurs sous forme d'accompagnement technique, documents d'analyse, formation et mise à disposition d'outils d'aide à la décision.
- Proposition d'indicateurs de suivi : Nombre de plans élaborés/présentés par les entreprises agréées ; Nombre d'acteurs sensibilisés dans le cadre des plans de prévention

Soutenir les efforts de R&D en matière d'écoconception, et accompagner les producteurs pour une utilisation plus efficace des ressources naturelles, notamment les matières critiques (1.1.3) :

- Priorité à donner aux mesures favorisant le réemploi et la réparation, puis le recyclage.



- Encourager la mise en oeuvre de programmes « d'innovation ouverte », favoriser les outils d'appels à projets et de mobilisation des parties prenantes.
- Proposition d'indicateurs de suivi/réalisation : Financement mobilisé par les filières REP / Nombre d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt conduits par les acteurs
- Ne pas imposer aux producteurs une obligation de moyens au lieu d'une obligation de résultat. S'en tenir à l'article R.541-118 du code de l'environnement qui stipule que "Tout éco-organisme soutient des projets de recherche et de développement en cohérence avec les objectifs fixés par le cahier des charges, notamment pour développer l'écoconception et la performance environnementale des produits ».
- Le développement de nouvelles filières de recyclage devrait également pouvoir bénéficier de soutiens

1.2.1 : Intégrer la prévention des déchets et les démarches d'écoconception dans les accords volontaires établis entre l'État et les secteurs économiques, notamment dans les secteurs de l'agrofourmiture et de la pêche :

- Intégrer dans ces accords l'objectif de réduction de -15% des déchets à l'échelle nationale, à l'horizon 2030, par rapport à 2010.
- Les accords volontaires sont insuffisants et ne peuvent se substituer à l'établissement de normes contraignantes et harmonisées. Ne suffiront pas à réduire efficacement et durablement la production de déchets
- Pour le secteur de la pêche, prévoir un groupe de travail suivi par l'Etat et auquel peuvent participer d'autres parties prenantes, dont les ONGs, afin de garantir un haut niveau d'ambition et promouvoir des solutions alternatives durables.
- Plus que des accords volontaires, mettre en place de feuilles de route assorties d'échéances et d'indicateurs précis et d'obligations de reporting, voire de pénalités économiques en cas de non-respect.

1.2.2 Prévenir la teneur en substances dangereuses des matériaux et des produits :

- Inciter les fabricants à substituer les substances dangereuses dans les objets du quotidien : préciser comment cette incitation se traduit-elle dans les faits.
- Préciser les substances concernées, seuils limites, contrôle, délai écoulement des stocks
- Supprimer les substances reconnues comme dangereuses. Définir des obligations de substitution (plutôt que d'inciter à) pour réduire efficacement le risque de contamination et d'impacts environnementaux et sanitaires. (Application de la réglementation ECHA et de ses évolutions).
- Prévoir des calendriers précis accompagnés d'indicateurs et d'obligations de reporting en vue d'une telle substitution.

1.2.5 Soutenir l'innovation, accompagner les démarches d'investissement dans l'écoconception des produits et services développés par entreprises

- Utile de soutenir, en plus des efforts de R&D des entreprises, les investissements de transition et les formations sur les nouveaux équipements



- Proportionner les soutiens en fonction de la nature des efforts de R&D, aligné avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

1.3 Lutter contre obsolescence logicielle

- Proposition d'ajout de mesures :
 - o 1.3.3 Promouvoir la réparation, l'autoréparation dans les territoires.
 - o 1.3.4. Encourager les pratiques d'allongement des garanties des produits neufs.

3) Contributions sur l'Axe 2 : Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation

Mettre en place des fonds dédiés au financement de la réparation pour certaines filières REP (2.1.1)

- Etablir une enveloppe destinée au « fonds réparation » jouets,
- Reporting annuel quant à l'utilisation de ces fonds au sein de leur rapport d'activité.

Créer des réseaux de réparateurs labellisés, les cartographier et mettre à disposition les informations sur les services de réparation en open data (2.1.2) :

- Reprendre les annuaires listant les acteurs de la réparation réalisés par les collectivités, associations, l'ADEME. Ne pas se limiter aux acteurs de la réparation mais intégrer les lieux pour effectuer des dons (Emmaüs, recycleries, associations),
- Prévoir une mise à jour régulière,
- Préciser une échéance de réalisation.

Disponibilité des pièces détachées (2.1.3 e t2.1.4) :

- Assurer une disponibilité pour tous, sans labélisation, dans la durée.
- Définir des modulations des éco-contributions concernant la durée de disponibilité des pièces détachées.

Étendre la garantie légale de conformité de six mois pour tout produit réparé au lieu d'être remplacé par un produit neuf (2.1.5) :

- Au-delà de cette extension de garantie, il est nécessaire de rassurer les usagers sur la qualité des produits d'occasion par des campagnes de sensibilisation, la mise en place de sites sécurisés ou garanti par un organisme de l'état.

Déployer l'indice de réparabilité sur les 3E, proposer un indice de durabilité (2.2.1)

- Prendre en compte que soit facilité ou rendu possible le démontage des produits,
- Investiguer le déploiement de ces indices pour les produits textiles et d'ameublement.

Renforcer la mise à disposition d'informations sur la réparation des produits (informations techniques, durée disponibilité pièces détachées...) (2.2.2) :

- Les informations à mettre à disposition dans la documentation technique mise à disposition par le fabricant : la durée de disponibilité des pièces détachées, le moyen de les procurer les



pièces, des explications techniques sur mise en place (schéma avec l'emplacement des pièces sur un produit, quelles étapes de montage/démontage...), préciser le prix des pièces détachées.

- Il est important que les informations soient accessibles à toutes les structures effectuant des réparations.

Nouvelles mesures proposées:

- Une aide financière aux acteurs de l'ESS pour former les agents aux techniques de réparation et pour s'équiper
- Développer la marque Répar'acteurs, aujourd'hui déployée dans certaines régions, à l'ensemble du territoire et la faire connaître du grand public.
- Soutenir les associations qui forment les particuliers à la réparation et/ou les accompagnent dans leurs démarches de réparation.

4) Contributions sur l'Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation

Définir des objectifs de réemploi pour les filières REP (3.1.1) :

- Définir des objectifs ambitieux,
- Ajouter des modalités de mise en oeuvre complémentaire,
- Ne pas comptabiliser les dons d'inventus non alimentaires dans les tonnages réemployés (ni déchets ni des biens usagés).

Mettre en place des fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation (3.1.2):

- Associer la commission des parties prenantes de chaque filière aux discussions concernant les fonds réemploi et réutilisation, saisir la commission des PP pour avis sur les moyens financiers alloués au regard des objectifs fixés,
- Garantir que les soutiens financiers seront en adéquation avec les objectifs fixés. Les 5% d'écocontributions alimentant les Fonds Réemploi doivent constituer un plancher et non un plafond.
- S'assurer que les Fonds réemploi soient abondés en cas de non-atteinte des objectifs de réemploi des filières tel que prévu par la loi AGECE
- Etablir un calendrier de suivi avec des objectifs intermédiaires, des obligations de bilans, ainsi que des sanctions économiques pour la filière, en cas de non-respect des objectifs

Augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique (3.1.3)

- Développement des points de reprise pour les consommateurs et consommatrices afin de faciliter les gestes de retour
- Déploiement de points de collecte et centres de lavage des emballages réemployés, mutualisation des infrastructures (notamment points régionaux financés à travers un plan spécifique de l'Etat).
- Soutien de la consigne pour réemploi des contenants alimentaires et de boissons



- Incitations économiques (allègement de la tva pour les produits réemployable) et fléchage de subventions publiques en faveur du réemploi.
- Proposition d'indicateurs de suivi/réalisation :
 - Adoption ou communication de gammes standardisées co-définies par les parties prenantes ;
 - Identification des segments de marché couverts et tonnages cibles correspondants ;
 - Mobilisation des parties prenantes dans le cadre de groupes de travail ;
 - Enveloppe financières consacrées à des expérimentations ;
 - Nombre de porteurs de projets accompagnés dans le cadre d'appels à projets et/ou expérimentations ;
 - Mise à disposition de formations, documents et outils d'aide à la décision auprès des acteurs économiques

Développer le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment (3.1.4)

- Lancer des appels à projets pour développer des centres accessibles au public pour déposer, échanger, acheter, récupérer des produits et matériaux.

Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations (3.2)

- Rajouter la mention « en fonction de l'existence de structure de l'ESS sur le territoire en capacité de récupérer ces flux » pour assurer les exutoires.
- Modifier l'appellation « zone de réemploi » par « zone de réutilisation ».
- Quid des aides et des accompagnements mis en place pour soutenir les collectivités dans la mise en place de zones de réemploi dans les déchèteries ?

Mettre en place l'observatoire du réemploi/réutilisation (3.3.1)

- Au-delà de la mise en place de cet organe, le mobiliser fortement afin d'évaluer finement les avancées dans la mise en oeuvre du réemploi et de la réutilisation.
 - Proposition : « Adapter les trajectoires nationales de réemploi et de réutilisation selon les recommandations formulées par l'observatoire national du réemploi et de la réutilisation ».

5) Contributions sur l'Axe 4 : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

Développer la vente en vrac et inciter à l'usage de contenants et d'emballages réutilisables dans les commerces (4.1.1) :

- A intégrer dans les projets de territoires portées par les collectivités locales : favoriser l'implantation d'épiceries vrac sur les territoires, aides ou accompagnement des collectivités pour le développement de la vente en vrac.
- Soutenir financièrement l'action des associations qui œuvrent pour le développement de la vente en vrac (ex. financement des campagnes de sensibilisation des consommateurs, ou des campagnes d'information dans les écoles).
- Reprendre les recommandations de l'avis du Conseil national de l'alimentation sur le vrac:



- Clarifier l'information sur les produits vendus en vrac en libre-service
- Inciter au développement de l'offre des produits vendus en vrac
- Renforcer l'attractivité, l'accessibilité géographique et l'accessibilité économique du vrac
- Communiquer sur le vrac auprès des consommateurs et les accompagner dans l'adaptation nécessaire des pratiques
- Accompagner les acteurs pour optimiser les modalités de fonctionnement de la vente en vrac.

Concrètement :

- Faciliter l'accès des porteurs de projet de commerces vrac à des locaux commerciaux en centre-ville et en zone rurale
 - Soutenir financièrement les porteurs de projets et les commerces vrac de proximité notamment sur la question des loyers commerciaux
 - Aider les porteurs de projets et les commerçants à se faire financer des formations par exemple aux bonnes pratiques d'hygiène de la vente en vrac (Pole emploi, OPCO, CPF, etc.)
 - Intégrer des objectifs de vrac dans les commandes publiques (cantines, BTP, etc.)
 - Développer les centres de lavage des emballages secondaires et des contenants, au niveau local
- Campagnes de sensibilisation à mener de la part des commerçants, pour inciter à rapporter son contenant dans un objectif de promotion du réemploi, avec par exemple des campagnes de sensibilisation de la part des commerçants. Ne pas en faire l'objet de procédures trop complexes rendant inopérante cette mesure.
- Partager les bonnes pratiques / les initiatives visant la réduction des plastiques à usage uniques via un guide ou une plateforme en ligne.

Réduire les emballages jugés excessifs en impliquant les consommateurs (4.1.2) :

- Bilan des signalements réalisé chaque année par les éco-organismes de la filières REP accessible à tous
- Réduction des emballages excessifs : cette responsabilité doit incomber au producteur qui doit, sans attendre une alerte du consommateur, repenser l'emballage de ses produits afin de les réduire au maximum et de recourir à des emballages plus durables (réemplois, recyclabilité, ressources naturelles).

Engager les secteurs économiques à réduire l'usage unique dans le cadre d'accords volontaires (4.1.3)

- Accords volontaires insuffisants
- Ils doivent faire l'objet de suivi et contrôle. A minima, respecter les obligations déjà existantes pour les évènements et la livraison de repas à domicile

Interdire les produits en plastique à usage unique lorsque des alternatives sont disponibles, présenter à la vente les fruits et légumes sans conditionnement en plastique, mettre fin à la vaisselle jetable dans la restauration rapide sur place (4.1.4) :

- Certains produits en plastique contournent la réglementation par l'apposition de la mention « réemployable/réutilisable/lavable ».



- Faire connaître les alternatives aux produits en plastique à usage unique (exemple : sac en tissu) aux usagers pour une meilleure acceptation de la mesure.
- Lorsque des mesures d'interdiction sont prises, elles doivent s'accompagner de mesures de suivi et de sanction
- L'absence d'alternatives ne peut justifier le retard dans la suppression du plastique à usage unique.
- Le recours aux solutions de substitution de produits en plastique à usage unique, conditionnées à un impact environnemental positif.

Réduire la consommation de bouteilles de boissons en plastique (dans les établissements recevant du public (ERP), les locaux professionnels ou dans le cadre d'événements culturels ou sportifs) (4.1.5).

- Mettre en place un suivi (reporting), des contrôles et des sanctions par l'Etat.
- Mise en oeuvre peut s'accompagner d'expérimentations pour tester les solutions les plus adaptées en fonctions des besoins (ex : Action Tank avec Eau de Paris), de l'établissement de guides de bonnes pratiques et de partages d'expérience.
- Mesures dépendantes du développement de l'accès à une eau potable de qualité dans l'ensemble de ces espaces

Investir réduction, réemploi ou développement substitution pour le plastique (4.1.6)

- Préciser que la mesure vise les emballages en plastique à usage unique (et non emballages plastiques).

Organiser différemment le plan (4.1) :

- (1) interdiction / (2) développement du vrac / (3) investir dans la réduction, réemploi , substitution plastique

Interdire progressivement les microplastiques ajoutés dans les produits (4.2.1)

- Doit se faire en accord avec les avancées de la réglementation européenne, notamment le règlement REACH dont l'ambition doit être poussé au maximum par la France
- Prévoir un calendrier avec des échéances
- Des mesures contraignantes européennes sont nécessaires, doivent faire l'objet d'un suivi, d'un contrôle régulier à l'échelle nationale, la mise en place de sanctions en cas de non-respect des dispositions

Prévenir les pertes de microfibres en plastique issues du nettoyage des textiles (4.2.3) :

- Au préalable , réaliser une étude d'impact des différentes solutions de prévention de rejets de microfibres textiles dans l'environnement (Ademe) → filtre lave-linge, pré-lavage avant mise sur le marché chez les producteurs avec des laves linges équipé de filtre, filtre dans les stations de traitement des eaux, l'utilisation de sacs à linges,
- La responsabilité ne doit pas simplement peser sur les producteurs de lave-linge mais aussi et surtout sur les producteurs textiles.

Interdiction d'élimination des produits non alimentaires neufs invendus (4.4.1)



- Demander aux acteurs qui pratiquent le recyclage de ces produits de fournir un justificatif prouvant que le réemploi du produit n'a pas été possible et d'introduire des sanctions dans le cas du non-respect de cette hiérarchie sans justification.

Réduire les imprimés publicitaires (4.4.3) :

- Compléter la mesure : expérimentation du dispositif « oui pub ».

Mettre en place des campagnes de communication à destination du grand public pour sensibiliser à la prévention des déchets (4.4.4)

- Ajouter : « y compris de prévention des dépôts sauvages »
- Actions de sensibilisation menées par les collectivités locales prises en compte dans le PNPD et soutenues ou accompagnées par les filières REP concernées.
- Etendre la communication sur les bons gestes de tri. Les 2 volets de communication ne peuvent être dissociés et nécessite des rappels réguliers.

6) Contributions sur l'Axe 5: Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Accompagner les politiques territoriales en faveur de la prévention des déchets avec le label « économie circulaire » (5.1.1) :

- La priorité doit être donnée aux mesures favorisant le réemploi/réutilisation et la réparation, puis au recyclage.

Favoriser le retour et l'échange d'expériences entre régions sur le volet prévention des Programmes régionaux de prévention et de gestion des déchets (5.1.2)

- Mettre à jour le guide de l'ADEME « Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA » pour un meilleur accompagnement des collectivités face aux différentes obligations issues des récentes lois.
- Développer l'initiative exemplaire « zéro déchet » portée par la Ville de Roubaix et d'autres collectivités à plus-values économique, sociale et environnementale directes
- Encourager les Régions en charge des PRPGD à dépasser le cadre purement réglementaire pour renforcer la nouvelle organisation territoriale de la région et le lien avec les habitants. Prescriptivité du PNPD pour l'harmonisation territoriale
- Des associations comme Zero Waste France à travers son programme Territoires tentent de faciliter ces échanges et retours d'expérience ; il serait intéressant que ce type d'actions puisse être davantage massifié.

Accompagner les collectivités locales qui souhaitent développer la tarification incitative (5.1.3) :

- Il est nécessaire de déployer des moyens concrets afin d'accélérer la mise en oeuvre de la tarification incitative, quid des modalités d'accompagnement des collectivités proposées dans le plan



- Interrogation sur l'articulation avec les travaux qui ont été menés dans le cadre de la révision du financement du service public de gestion des déchets et qui visaient à développer la part incitative des redevances et taxes sur la gestion des déchets.
- Regret que cette mesure demeure volontaire (efficacité de ce levier démontrée)

Mesure nouvelle proposée : Prévoir un engagement : "Accompagnement des collectivités locales dans la structuration des politiques de lutte contre la prévention des déchets abandonnés et des dépôts sauvages".

→ Poursuivre et étendre le périmètre prévu par le précédent PNPD qui comportait un axe "contribution à la démarche de réduction des déchets marins"

- Mise en œuvre de caractérisations des flux de déchets abandonnés ;
- Recensement et partage des bonnes pratiques en matière d'actions préventives et curatives ;
- Proposition d'indicateurs de suivi/réalisation matière de quantification et caractérisation des déchets abandonnés :
 - Mise à disposition de formation, outils d'aide à la décision etc.
 - Identification de « surfaces cibles » visées par des actions de prévention des déchets ; Nombre d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt conduits par les acteurs

Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans la commande publique, notamment à travers l'achat de matériels et de consommables issus du réemploi (5.2.1) :

- Les commandes publiques devraient être accessibles à tous les acteurs, notamment ceux de l'ESS, acteurs historiques du réemploi.

Favoriser le don de biens et matériels aux associations (5.2.3):

- Simplifier les procédures de dons/des procédures adaptées

V. Enseignements tirés des contributions du public

Principales recommandations des garantes de la commission nationale du débat public

Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes (extrait du bilan de la concertation, réalisé par les garantes de la concertation, 06/12/2021) sont les suivantes :

« La première recommandation est de faire de ce plan un document « ressources » pour les acteurs locaux. Rappeler les objectifs dans un vadémécum, sorte de « code des déchets » mais surtout donner à voir des exemples intéressants qui donnent des résultats tangibles dans des guides adaptés à chaque public sur le modèle de ce qui a été établi par l'ADEME en direction des collectivités locales.

De nombreuses fiches en direction des différentes familles de public sont accessibles sur le site du Ministère. Ce Plan devrait permettre de les actualiser et de les enrichir mais surtout de les diffuser



largement et au-delà des personnes et structures habituées à consulter régulièrement ce site. Créer et animer un réseau de « têtes de pont » à même d'évaluer et relayer ces bonnes pratiques au niveau local correspondrait à une demande formulée à plusieurs reprises lors des réunions à distance.

La seconde recommandation est d'approfondir avec les milieux économiques et en particulier le BTP les difficultés et les obstacles qu'ils rencontrent dans la mise en oeuvre d'une démarche de réduction drastique de leurs déchets. La question de l'assurabilité des matériaux de réemploi et des travaux effectués avec ces matériaux semble être une question qui reste à résoudre.

La troisième recommandation est de consacrer un budget conséquent à la communication sur les principaux éléments de ce plan en visant des publics et des contextes différents.

La quatrième recommandation qui apparaît centrale aux garantes et aux participants pour la crédibilité du PNPD est que l'Etat prenne des engagements quant aux demandes d'exemplarité mentionnées par plusieurs internautes. Ainsi l'Etat irait au-delà de ce que prévoit le Plan d'action administration exemplaire pour la transition écologique dit « administration zéro gaspillage » en se dotant de dispositifs d'évaluation des différentes actions mentionnées dans ce Plan et en publiant les résultats.

Enfin, l'articulation avec les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets reste à faire. Ce constat a été soulevé par les participants également. Nous faisons l'hypothèse que l'insuffisante implication des DREAL dans la mise en oeuvre de la concertation autour du Plan national a eu comme corollaire la faible présence des Régions dans le dispositif, et par conséquent le manque d'articulation entre toutes les échelles territoriales.

Or, elles ont achevé récemment la rédaction de leurs Plans Régionaux de prévention et de gestion des déchets. Le Plan National n'est pas l'addition des plans régionaux et l'atteinte des objectifs qu'il fixe ne s'apprécie pas au niveau de chaque région mais au niveau national, ce qui peut apparaître comme une difficulté. Néanmoins, les objectifs des deux types de documents doivent être globalement compatibles. Par ailleurs, les Régions ont développé des expérimentations et inversement le Plan national fera mention de bonnes pratiques qui gagneraient à être partagées.

Enfin les Régions, par leurs compétences en matière d'aménagement des territoires et de développement économique sont des interlocuteurs privilégiés des milieux économiques pour rechercher les partenariats souvent à l'origine des initiatives visant à prévenir ou réduire la production de déchets grâce au réemploi notamment. Cette dimension régionale a été parfaitement illustrée lors de la réunion webinaire organisée dans les Hauts de France.

Il est donc essentiel que les DREAL, qu'elles aient ou non pris une part active dans cette concertation, se rapprochent des services compétents des Régions pour vérifier ces compatibilités, pour mettre en place des indicateurs de suivi et concevoir ensemble des démarches de communication et de sensibilisation voire des outils plus directement opérationnels.

Concernant la réponse qu'apportera le Ministère aux propositions des citoyens, il nous semble particulièrement important qu'elle explicite les raisons qui ont conduit à ne pas retenir certaines propositions et comment les choix entre contrainte/sanction et incitation/valorisation ont été effectués ».



Prise en compte des enseignements de la concertation et des recommandations des garantes par le maître d'ouvrage

Cette partie précise la façon dont le ministère compte prendre en compte les contributions du public pour la finalisation du plan national de prévention des déchets, ainsi que son suivi dans le temps. Elle revient également sur les recommandations des garantes de la CNDP exposées dans leur rapport.

Les orientations retenues et pistes de travail envisagées sont encore susceptibles d'évolution d'ici la publication du plan.

1) Engagements relatifs aux recommandations des garantes

- Communiquer sur le plan et donner accès à un ensemble de ressources sur la prévention des déchets

Le ministère prévoit un plan de communication lors de la publication du PNPD. En réponse aux recommandations 1 et 3 des garantes, la communication pourra prévoir :

- Un vademecum rappelant les objectifs du plan, les leviers de la réduction des déchets, l'articulation des différentes politiques nationales et locales au service de la prévention des déchets.
 - Des fiches et documents « ressources » déclinés pour les différentes familles de publics rappelant les mesures du plan et différents exemples d'actions qui ont fait leur preuve.
- Relayer les bonnes pratiques au niveau local, favoriser le retour d'expériences entre régions, communiquer l'articulation entre le plan national et les plans régionaux.

Ces différents points font l'objet de recommandations des garantes et ont été soulevées par des contributions du public. Le Plan dispose d'ores et déjà de mesures visant la mobilisation des leviers d'action par les collectivités locales et le retour d'expériences entre régions (5.1), mesures qui sont de nature à répondre à ces demandes et que seront confortées compte-tenu des résultats de la concertation préalable.

Le plan national et les plans régionaux concourent aux mêmes objectifs définis par la loi.

Les mesures sont complémentaires. Concernant le PNPD, les mesures s'attachent à mobiliser les filières REP au service de la prévention et à définir des mesures (mesures générales ou sectorielles, réglementaires ou incitatives) créant les conditions économiques et sociales sur l'ensemble de territoire national favorisant la prévention, le réemploi et la réutilisation. Les PRPGD identifient les leviers locaux, assurent la planification et l'animation territoriale.

Cette articulation sera bien précisée lors de la communication du plan.

Sera également étudiée l'opportunité de concevoir des outils opérationnels pour les acteurs locaux.

- Approfondir avec les milieux économiques et en particulier le BTP les mesures prévues dans le plan concernant la réduction des déchets d'activités économiques, dont les déchets du bâtiment.

Un certain nombre de mesures du plan visent la réduction des déchets d'activités économiques, dans le cadre de mesures sectorielles ou des engagements pris au sein des filières à responsabilité élargie du producteur. Le Ministère veille à l'implication des milieux économiques, à travers les concertations



des parties prenantes, préalable à la déclinaison et la mise en œuvre opérationnelle de mesures à l'adresse des acteurs économiques. Concernant le secteur du bâtiment, les différentes phases de mise en œuvre de la filière REP pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, pour répondre aux enjeux de réduction des dépôts sauvages et de prévention de la saturation des décharges en développant le réemploi et le recyclage matière, font l'objet de concertations avec la profession.

2) Prise en compte des contributions du public et des parties prenantes

Observations générales :

- L'opportunité du PNPD, les différents axes d'action et l'essentiel de son contenu n'ont pas été contestés. Les résultats de la concertation préalable confortent les orientations stratégiques qui ont été retenues. Les différents volets du plan portant sur l'éco-conception, la réparation, le réemploi, la réduction du gaspillage remportent un certain consensus.
- L'ambition de certains objectifs du plan ont été discutés, tout comme le choix de focaliser le plan sur la valorisation des mesures entérinées par différents textes programmatiques, législatifs et réglementaires récents. Sur ce point, le ministère souhaite réaffirmer la vocation du plan de porter à connaissance dans un document de synthèse ces différentes mesures de prévention des déchets, d'en assurer le suivi et d'aligner les objectifs de ce plan avec ceux prévus par la loi.
- L'ambition des différentes mesures font l'objet d'appréciations parfois contradictoires. Comme le souligne également le rapport des garantes de la CNDP, les propositions traduisent deux logiques opposées : certaines contributions prônent l'incitation par la valorisation ou des avantages fiscaux alors que d'autres jugent plus efficaces la contrainte réglementaire ou les pénalités financières. Un certain nombre de contributions ont pour chaque axe, pointé l'intérêt d'une complémentarité de différents outils de politique publiques.

Le plan présente un équilibre entre le recours à des mesures volontaires et des mesures réglementaires. Le plan met également l'accent sur le recours aux outils des filières REP (objectifs de résultats, mécanismes d'incitations/pénalités financières, moyens d'accompagnements financiers et techniques, etc).

- De nombreuses contributions ont soulevé les besoins d'accompagnements financiers et techniques des acteurs économiques ou des collectivités locales (formation, accompagnement à la transition, soutien au développement) en appui à la mise en œuvre du plan.
- De nombreuses propositions portent sur les conditions de réussite des différentes mesures. Elles seront particulièrement utiles dans le cadre du suivi et de l'évaluation du plan, notamment pour mesurer le degré de réalisation des actions et d'atteinte de objectifs. Elles seront également mobilisées au cours du plan (notamment sur le volet communication et sensibilisation des acteurs).
- La concertation préalable a permis également de faire émerger des propositions nouvelles de mesures (cf parties III et IV). Le ministère propose en conséquence l'enrichissement du plan de certaines des propositions (cf ci-dessous).



L'ensemble des propositions rend compte des attentes des citoyens et constituent un corpus d'avis riche qui permettra de guider l'action des pouvoirs publics dans le cadre des réformes à venir au niveau national et européen en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire. Certaines propositions d'ordre fiscales méritent d'être débattues dans un autre cadre.

Cette concertation a permis d'enrichir le PNPD comme le traduit les parties soulignées en gris présentées ci après.

Propositions d'évolutions du plan (par axe) :

Synthèse des mesures issues des contributions du public prises en compte dans le plan

Axe 1 -Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

1.1 Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

- 1.1.1 Mettre en œuvre des modulations des contributions aux filières REP, sous forme de primes et de pénalités, pour favoriser l'écoconception des produits
- 1.1.2 Elaborer des « plans quinquennaux de prévention et d'écoconception communs » au sein de chaque filière REP **et en assurer un bilan périodique**
- 1.1.3 **Proposer des actions collectives de sensibilisation à l'éco-conception au sein des filières REP (nouvelle mesure)**
- 1.1.4 Soutenir les efforts de R&D en matière d'écoconception et accompagner les producteurs pour une utilisation plus efficace des ressources naturelles, notamment les matières critiques

1.2 Mobiliser les acteurs économiques

Le Ministère a bien pris en considération les différentes contributions sur les besoins d'information et de formation sur l'éco-conception, ainsi que sur l'intérêt de promouvoir l'économie de la fonctionnalité. D'ici la publication du plan, il étudiera l'opportunité d'inscrire de nouvelles mesures sur cette thématique, notamment la valorisation d'actions portées dans ce domaine par les chambres consulaires ou l'ADEME.

Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation

2.1 Faciliter le recours à la réparation pour les particuliers

- 2.1.1 Mettre en place des fonds dédiés au financement de la réparation pour les filières REP des équipements électriques et électroniques, textiles, ameublement, jouets, bricolage, articles de sport
- 2.1.2 Créer des réseaux de réparateurs labellisés, les cartographier et mettre à disposition les informations sur les services de réparation en open data
Mise en ligne des réseaux de réparateurs labellisés par l'Eco-organisme d'ici fin 2024 pour toutes les filières REP concernées par un fonds réparation (mesure nouvelle)
- 2.1.3 Assurer la disponibilité de pièces détachées, notamment pour les véhicules, les équipements électriques et électroniques, les outils de bricolage, les bicyclettes et



engins de déplacement motorisés, développer l'offre de pièces de rechange issues de l'économie circulaire (PIEC)

2.1.4 Interdire les pratiques visant à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement d'appareils, ainsi que l'accès des professionnels de la réparation aux pièces détachées, aux modes d'emploi ou informations techniques

2.1.5 Étendre de la garantie légale de conformité de six mois pour tout produit réparé au lieu d'être remplacé par un produit neuf.

La proposition d'appui au déploiement de la marque Repar'acteurs est également à l'étude.

En réponse à la demande d'actions en matière de sensibilisation et d'information sur la réparation / réemploi, il conviendra également d'inscrire dans le plan l'engagement relatif à des « Actions collectives ouvertes de sensibilisation / information des réparateurs et des acteurs du réemploi pour la réparation et la remise en état des produits à mettre en œuvre par les éco-organisme des filières concernées ».

Axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation

3.1 Mobiliser les filières REP et les acteurs économiques en faveur du réemploi et de la réutilisation

3.1.1 Définir des objectifs de réemploi pour les filières REP

3.1.2 Mettre en place des fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation pour les filières REP

3.1.3 Augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, accompagner les expérimentations et le déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et de la trajectoire nationale. Consacrer annuellement au moins 5 % du montant des contributions de la filière REP emballages au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages

3.1.4 Développer le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment. Mettre en place un maillage territorial de points de collecte avec des zones dédiées au réemploi et à la réutilisation des PMCB usagés.

3.2 Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations

3.2.1 Installer des zones de réemploi dans les déchetteries et développer la collecte préservante

3.2.2 Organiser par les éco-organismes la mise à disposition des produits usagés repris par les distributeurs auprès des acteurs du réemploi et de la réutilisation.

3.2.3 Faciliter le don aux associations (d'invendus, de matériel médical) à travers la mise en place de conventions de don.

3.3 Renforcer le suivi du réemploi et de la réutilisation, informer sur la réutilisation et le réemploi

3.3.1 Mettre en place l'observatoire du réemploi et de la réutilisation. Informer le grand public sur le développement du réemploi/réutilisation.



Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

4.1 Réduire les produits à usage unique

Concernant les contributions sur la réduction de certains types d'emballages (notamment emballages de transport), le plan prévoit d'ores et déjà des mesures au sein de l'axe 3 (mesures sur le réemploi des emballages).

A l'étude, des engagements en matière d'exemplarité d'évènements sportifs d'envergure nationale et internationale visant la réduction du plastique à usage unique.

4.2 Agir contre le gaspillage alimentaire

A l'étude, l'opportunité d'intégrer des mesures relatives à la réduction des déchets alimentaires (mesures relatives aux biodéchets).

4.4 Agir contre le gaspillage des produits non-alimentaires

4.4.1 Interdire l'élimination de produits non-alimentaires neufs invendus

4.4.2 Interdire la distribution d'échantillons gratuits dans le cadre de démarches commerciales, sauf demande des consommateurs

4.4.3 Réduire les imprimés publicitaires non sollicités

4.4.4 Mettre en place des campagnes de communication à destination du grand public pour sensibiliser à la prévention des déchets, y compris de prévention des dépôts sauvages.

4.4.5 Soutenir les organisations de la société civile qui sensibilisent à la prévention des déchets

Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

5.1 Mobiliser les leviers d'action des collectivités locales

5.1.1 Accompagner les politiques territoriales en faveur de la prévention des déchets avec le label « économie circulaire »

5.1.2 Favoriser le retour et l'échange d'expériences entre régions sur le volet prévention des Programmes régionaux de prévention et de gestion des déchets (dont mise à jour de guides)

5.1.3 Accompagner les collectivités locales qui souhaitent développer la tarification incitative

5.1.4 Mettre en œuvre des caractérisations des flux de déchets abandonné (pilote : ADEME)

